

# H Dossier de la participation publique

- H.1 Méthode
- H.2 Bulletins d'information
- H.3 Documents et matériel remis ou disponibles lors des rencontres
- H.4 Calendrier des rencontres à chacune des étapes de communication
- H.5 Avis reçus d'organismes
- H.6 Synthèse des avis reçus de propriétaires touchés
- H.7 Enjeux du projet à l'étape de l'information-consultation
- H.8 Revue de presse



## H.1 Méthode

### H.1.1 Définitions

Une **préoccupation** est une inquiétude portée par une personne ou un groupe par rapport à un ou des éléments du projet qui le rejoignent. Elle se manifeste généralement par questionnement, un commentaire qui suscite un intérêt pour le projet et ses conséquences.

Une **demande** exprime un besoin, une suggestion, une proposition en lien avec le projet ou le programme de communication et qui nécessite d'apporter un suivi. Une demande peut accompagner une préoccupation de manière à la gérer.

Un **avis** reflète une prise de position des publics sur le projet et sur les objets de consultation qui s'y rattachent.

Un **enjeu** constitue les pertes ou les gains anticipés soit par les publics, soit par l'entreprise. Il représente une actualisation des préoccupations et des avis des publics qui peut remettre en cause le projet d'Hydro-Québec. Il peut aussi bien concerner les orientations ou les politiques de l'entreprise que le projet proprement dit. Il peut prendre la forme d'une demande ou d'une exigence, créant ainsi une pression interne ou externe que l'entreprise doit gérer afin d'harmoniser le projet avec les attentes du milieu.

### H.1.2 Types d'enjeux

Pour identifier les enjeux de projet, Hydro-Québec tient compte des commentaires exprimés par les participants durant la consultation. Elle analyse ensuite les avis écrits qui lui ont été adressés par des représentants d'organismes, par des propriétaires ou par des résidants intéressés au projet.

Après avoir identifié les principaux enjeux, Hydro-Québec procède à une analyse globale et intégrée de ces enjeux en vue de prendre une décision qui tienne compte de la complexité du territoire et de ses défis en matière de développement.

Les enjeux traduisent des préoccupations exprimées par les intervenants, les propriétaires et le public du territoire visé par le projet. En règle générale, il s'agit de gains ou de pertes appréhendés par le milieu ou par Hydro-Québec à l'occasion de la réalisation d'un projet. Les enjeux se répartissent en trois catégories : les enjeux de projet, les enjeux d'entreprise et les enjeux de société.

#### *Enjeux de projet*

Les enjeux de projet sont directement liés au projet et à sa justification (pertinence du projet par rapport à d'autres solutions possibles, tracés proposés, superficie à acquérir

pour le poste ou l'emprise de la ligne, etc.). L'équipe de projet détient une marge de manœuvre pour apporter certaines modifications au projet ou pour proposer des mesures qui correspondent davantage aux intérêts des parties en présence.

### ***Enjeux d'entreprise***

Les enjeux d'entreprise sont liés à des politiques ou à des programmes adoptés et appliqués par Hydro-Québec. Ils se distinguent des enjeux de projet puisque c'est l'entreprise, et non l'équipe de projet, qui détient le pouvoir d'agir relativement à l'enjeu ou à la préoccupation (répartition des sommes accordées dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, mesures d'indemnisation des propriétaires touchés, etc.).

### ***Enjeux de société***

Les enjeux sociétaux sont directement liés au projet, mais se rattachent à la dynamique locale (identité communautaire, forte valeur accordée à la qualité de vie ou au caractère dignitaire de la capitale nationale, etc.) ou à des intérêts particuliers. L'équipe de projet doit être sensible à cette dynamique sociale, culturelle et politique particulière.

## H.2 Bulletins d'information



### Poste *Anne-Hébert* à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV



Hydro-Québec TransÉnergie a confié à Hydro-Québec Équipement le mandat de réaliser les études d'avant-projet relatives à la construction du poste Anne-Hébert et à son raccordement au réseau de transport.



Bulletin d'information n° 1  
Novembre 2006

Source : BOTA, 1 : 250 000, MRN Québec  
Fichier : 6911\_no\_001\_060929 FHT0



### Situation actuelle

Actuellement, plusieurs postes satellites alimentent le territoire de la ville de Québec. La puissance de réserve globale que représentent les postes satellites de ce territoire doit être augmentée pour répondre adéquatement à la croissance de la demande à moyen et à long terme.

À court terme, deux de ces postes satellites n'auront plus une puissance suffisante pour répondre à la croissance de la demande, soit le poste de La Suète à 230-25 kV et le poste de Val-Rose à 69-25 kV.

Le poste de La Suète est situé à l'ouest de la ville de Québec, près de l'intersection de l'autoroute 40 et de l'autoroute Henri-IV. Il alimente principalement des charges urbaines qui se trouvent au sud de celui-ci et, à l'ouest, les charges du parc industriel situé dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures. La capacité limite de transit du poste de La Suète sera dépassée au cours des prochaines années. Il devient de plus en plus difficile de servir adéquatement le parc industriel situé à Saint-Augustin-de-Desmaures en raison de l'importance des charges et de son éloignement par rapport au poste de La Suète.

Le poste de Val-Rose, à Shannon près de la base militaire de Valcartier, alimente plusieurs municipalités environnantes, soit Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Pont-Rouge. La capacité de ce poste ne suffit plus pour répondre à la croissance rapide de la demande autour du lac Saint-Joseph.

### Solution préconisée

La solution préconisée par Hydro-Québec pour répondre à la demande croissante d'électricité consiste à faire appel au réseau à 315 kV de la région de Québec. En effet, la capacité d'alimentation de ce réseau est suffisante pour y raccorder le nouveau poste Anne-Hébert sans qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications majeures à l'infrastructure du réseau actuel.

Le nouveau poste Anne-Hébert à 315-25 kV permettra de régler les problèmes associés aux postes de La Suète et de Val-Rose à long terme. Ce poste serait construit à l'intérieur du parc industriel situé à Saint-Augustin-de-Desmaures ou à proximité de celui-ci. Le poste projeté nécessite un terrain d'environ 300 m sur 300 m.

Hydro-Québec TransÉnergie devra également construire une ligne d'alimentation à 315 kV qui reliera le poste Anne-Hébert à la ligne Jacques-Cartier-Laurentides existante (circuit 3110D). Cette ligne à 315 kV comptera deux circuits et sera supportée par des pylônes en acier.

### Zone d'étude

La zone d'étude du projet (voir la carte à la première page) couvre une superficie approximative de 100 km<sup>2</sup>. Elle est délimitée au nord par les lignes de transport d'énergie électrique, au sud par la route 138, à l'est par l'aéroport international Jean-Lesage et, à l'ouest, elle empiète sur le territoire de Neuville sur environ 1,5 km de largeur. La zone d'étude comprend donc une partie du territoire des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Neuville, de Québec, de Pont-Rouge et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Une partie du territoire des municipalités régionales de comté de Portneuf et de La Jacques-Cartier est ainsi englobée dans la zone d'étude.

### Enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont les suivants :

- les grands espaces agricoles occupés par les grandes cultures, les érablières et les cultures spécialisées ;
- les espaces urbains et les espaces affectés à la villégiature et aux loisirs ;
- les espaces fauniques et naturels ;
- les paysages et l'aspect visuel ;
- les espaces aériens tels que les surfaces d'approche de l'aéroport Jean-Lesage.

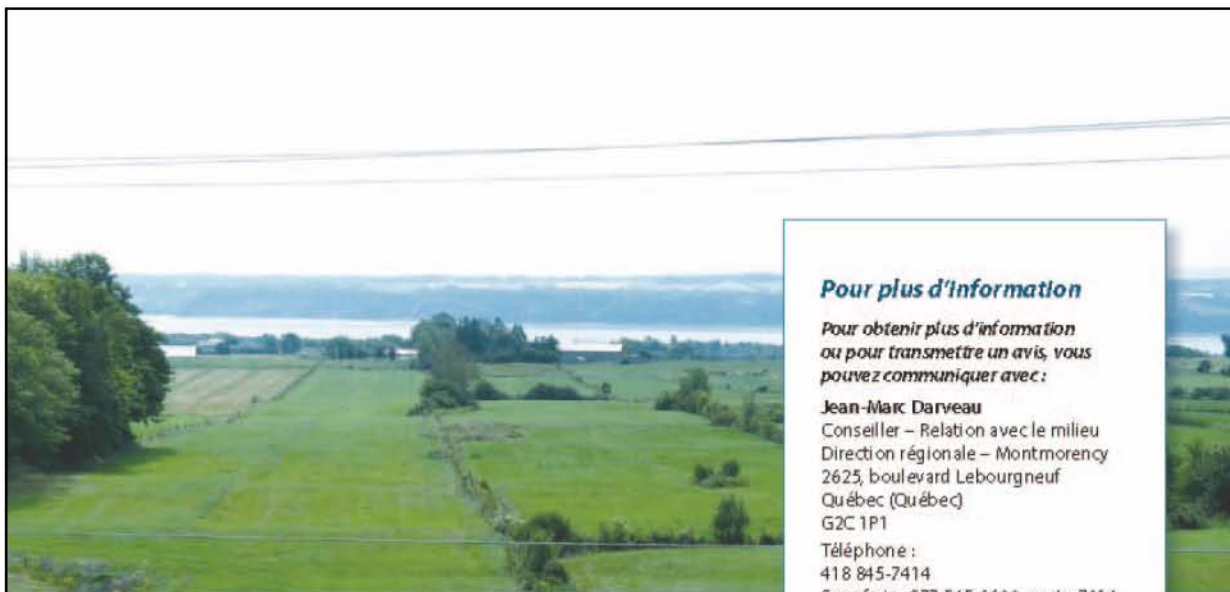
### Participation du milieu

Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de relations avec le milieu afin d'établir un dialogue tout au long des études. L'entreprise pourra ainsi tenir compte des attentes et des préoccupations exprimées par la population et les principaux intervenants du milieu de façon à adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

### Études

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec Équipement entreprendra des inventaires environnementaux et réalisera des études techniques dans la zone d'étude afin de bien connaître le milieu d'accueil du poste et de la ligne projetés. Par la suite, l'équipe de projet élaborera des variantes d'emplacement de poste et de tracé de ligne et effectuera des analyses comparatives de ces variantes. Enfin, l'analyse des résultats des études environnementales, techniques, économiques et sociopolitiques permettra de déterminer le meilleur emplacement pour le poste et le meilleur tracé pour la ligne d'alimentation à 315 kV.





### **Pour plus d'information**

**Pour obtenir plus d'information  
ou pour transmettre un avis, vous  
pouvez communiquer avec :**

**Jean-Marc Darveau**

Conseiller – Relation avec le milieu  
Direction régionale – Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec)  
G2C 1P1

Téléphone :

418 845-7414

Sans frais : 877 545-6600, poste 7414

Télécopieur :

418 845-7796

Courriel :

darveau.jean-marc@hydro.qc.ca

### **Calendrier des activités**

<b>AVANT-PROJET</b> .....	<b>De l'automne 2006 au printemps 2008</b>
Information générale .....	Automne 2006
Information-consultation .....	Printemps 2007
Information-décision .....	Automne 2007
<b>PROJET</b> .....	<b>Du printemps 2008 à l'automne 2010</b>
Demande des autorisations gouvernementales .....	Printemps 2008
Obtention des autorisations gouvernementales .....	Été 2009
Construction .....	Été 2009 à automne 2010
Mise en service du poste et de la ligne .....	Automne 2010

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

2006E535



Le présent document est recyclable. Il a été imprimé sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation déclassées sans chlore.



## Poste **Anne-Hébert** à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

### *Un projet important pour le milieu*

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire dans les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures un poste de transformation ainsi qu'une ligne de transport d'électricité à 315 kV pour raccorder ce poste au réseau de transport existant. Les équipements seront mis en service en 2010. Les coûts de réalisation du projet sont de 25 M\$ pour la ligne et de 40 M\$ pour le poste.

Plusieurs postes de transformation alimentent actuellement le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et la plupart de ceux-ci atteindront bientôt leur pleine capacité de transit.

La ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est alimentée par les postes de La Suète, de Neufchâtel et de Neuville. Le poste projeté devrait permettre à Hydro-Québec TransÉnergie de faire face adéquatement à la croissance de la demande à moyen et à long terme et d'assurer la fiabilité du service. Le nouveau poste alimentera la charge du parc industriel François-Leclerc et celle des zones résidentielles en expansion dans ce territoire.

### **Votre avis est important**

Hydro-Québec souhaite connaître votre opinion sur l'emplacement du poste et les tracés de ligne proposés. Elle vous invite donc à venir rencontrer ses représentants à l'occasion de séances d'information. Vous pourrez ainsi obtenir davantage d'information, donner votre avis et exprimer vos préoccupations relativement au projet.

Bulletin d'information n° 2

Octobre 2007

## Les tracés et l'emplacement du poste

Hydro-Québec a procédé à l'inventaire environnemental de la zone d'étude, d'une superficie approximative de 100 km<sup>2</sup>. Cette zone couvre une partie du territoire des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Neuville, de Québec, de Pont-Rouge et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'inventaire a permis de mieux connaître le milieu et de déterminer les éléments à prendre en considération dans le contexte de l'implantation des nouvelles installations.

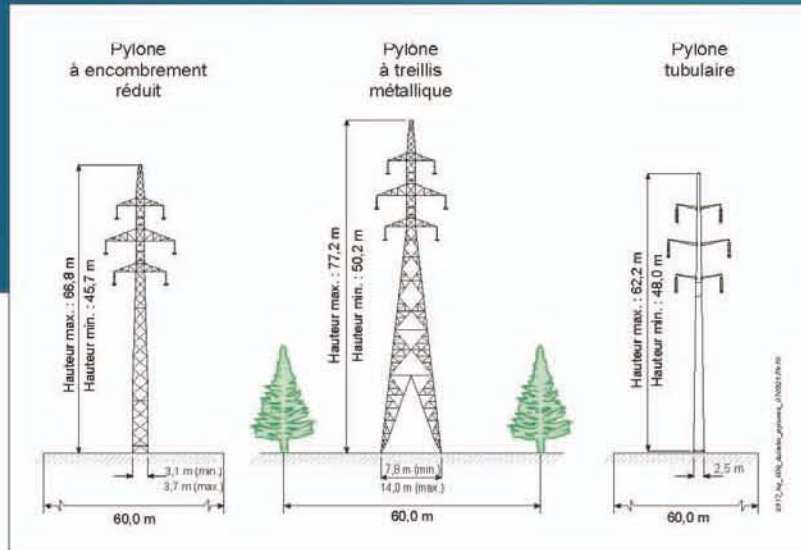
Au terme des études techniques, économiques et environnementales, Hydro-Québec a élaboré des variantes de tracé et proposé un emplacement de poste (voir la carte ci-contre).

L'élaboration des variantes de tracé a tenu compte des principales composantes du milieu. Hydro-Québec a pris en considération les résidences et autres bâtiments, les érablières exploitées ainsi que les terres en culture et l'orientation cadastrale tout en étant sensible à l'impact visuel du projet dans un secteur par lequel on accède à la Capitale nationale.

Le poste serait situé dans le parc industriel François-Leclerc, entre la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs. Du point de vue environnemental, l'implantation dans le parc industriel est la meilleure solution dans un territoire où l'on trouve des activités agricoles ainsi que des zones résidentielles.



Types de pylônes envisagés



## Les variantes de tracé

### La variante ouest

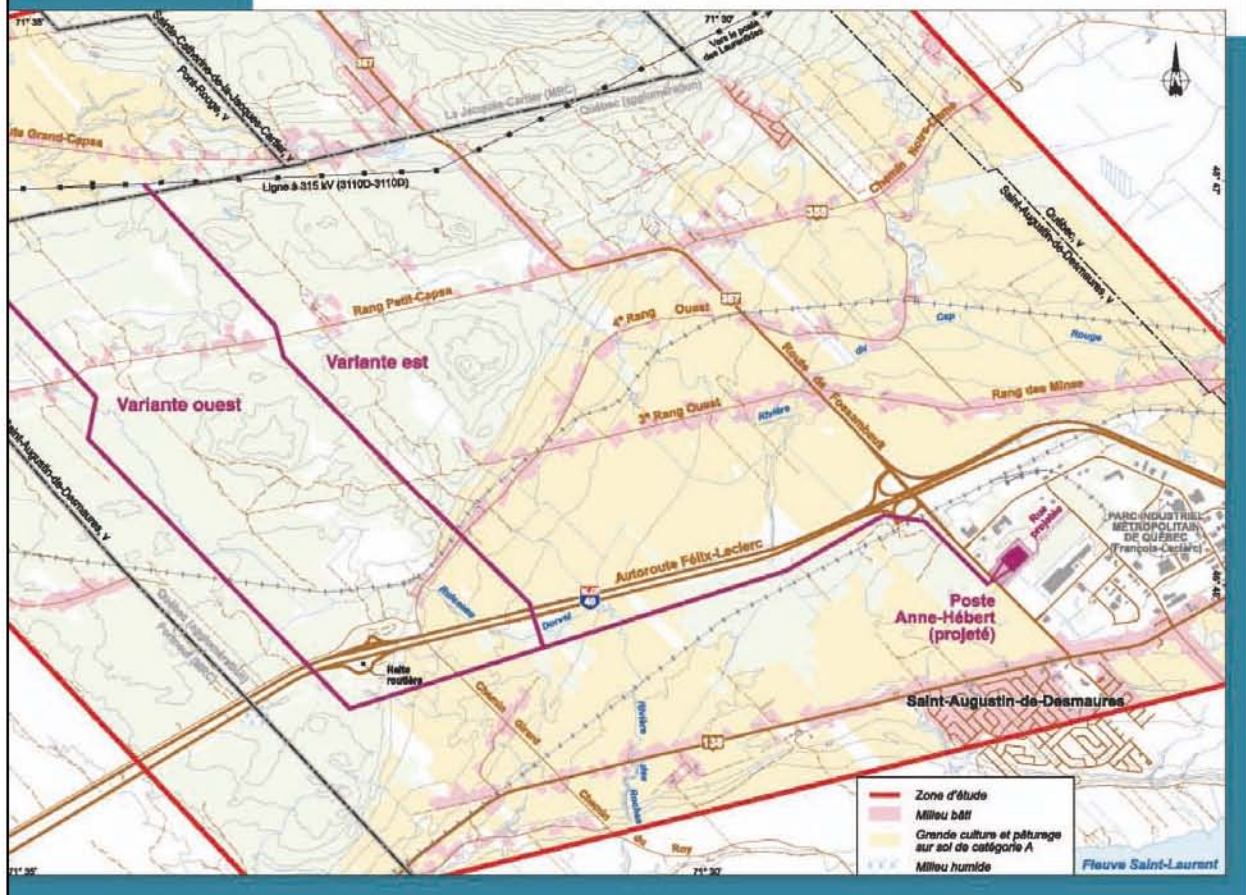
À partir du raccordement à la ligne existante à 315 kV, la variante ouest (13,3 km au total) respecte l'orientation cadastrale au nord de l'autoroute Félix-Leclerc et traverse un milieu essentiellement forestier sur environ 6,4 km. Ce milieu forestier favorise une bonne intégration visuelle de la traversée de l'autoroute Félix-Leclerc à l'ouest de la halte routière. Le tronçon du tracé situé au sud de l'autoroute traverse sur 1,2 km un milieu agricole, à contrecadastre comme l'autoroute et le gazoduc existants.

### La variante est

À partir du raccordement de la ligne existante à 315 kV, la variante est (10,7 km au total) respecte aussi l'orientation cadastrale au nord de l'autoroute Félix-Leclerc et traverse un milieu forestier sur 4,3 km, longeant quelques érablières exploitées. Sur 30 % du parcours de cette variante, le paysage est ouvert, ce qui rendra la ligne visible pour les résidents du 3<sup>e</sup> Rang et les observateurs mobiles empruntant l'autoroute Félix-Leclerc en direction de Québec. Cette variante traverse des terres en culture sur environ 1 km entre le 3<sup>e</sup> Rang et l'autoroute Félix-Leclerc. Si elle présente ces inconvénients sur les plans environnemental et visuel, la variante est a l'avantage d'être plus courte et moins coûteuse que la variante ouest.

### Tronçon commun

Les deux variantes se rejoignent à la hauteur de la pesée du ministère des Transports du Québec pour ensuite emprunter un tracé commun sur environ 5 km jusqu'à l'emplacement du futur poste Anne-Hébert. Ce tracé commun s'éloigne sur une partie de son parcours des emprises de l'autoroute Félix-Leclerc et du gazoduc Trans-Québec & Maritimes afin de profiter de la présence des zones boisées pour atténuer les impacts visuels. Enfin, ce tracé commun longe la route de Fossambault sur environ 800 m avant de rejoindre l'emplacement du futur poste Anne-Hébert dans le parc industriel François-Leclerc.



## Un appui concret au développement du milieu

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil. Dans le cadre du projet du poste Anne-Hébert et de la ligne d'alimentation à 315 kV, elle mettra à la disposition des organismes admissibles un crédit de mise en valeur intégrée équivalent à 1 % de la valeur globale du projet initialement autorisée. À l'occasion d'une consultation publique, les citoyens et organismes du milieu seront invités à présenter des initiatives visant à améliorer le cadre de vie de leur communauté.

## Caractéristiques du poste

Le nouveau poste Anne-Hébert comptera d'abord deux, puis quatre transformateurs 315-25 kV. Ce poste d'une capacité ultime de 281 MVA alimentera un réseau de distribution souterrain à 25 kV. Les portiques d'entrée dans le poste seront d'une hauteur de 28 m et le bâtiment de commande mesurera environ 10 sur 27 m.

Des bassins de récupération des huiles seront aménagés sous chacun des transformateurs afin de protéger l'environnement.

L'espace clôturé du poste sera d'environ 164 sur 204 m. Hydro-Québec acquerra toutefois un terrain de quelque 209 sur 410 m aux fins d'aménagements comme les fossés de drainage et la clôture, ainsi que de maintien d'écrans boisés et d'implantation de pylônes reliant la ligne d'alimentation à 315 kV au poste.

Les études du bruit réalisées permettent de conclure que le bruit émis par les équipements du futur poste Anne-Hébert respectera la réglementation municipale en vigueur même une fois la pleine capacité atteinte.

## Calendrier des principales activités

Consultation sur les variantes de tracé proposées	Automne 2007
Tracé retenu	Hiver 2008
Demande d'autorisations gouvernementales	Printemps 2008
Obtention des autorisations gouvernementales	Été 2009
Déboisement pour la ligne et le poste	Été 2009
Construction	Été 2009 – automne 2010
Mise en service	Automne 2010

## Les étapes à venir

Hydro-Québec tient actuellement des séances d'information et de consultation pour les ministères, le milieu municipal, les organismes représentant le milieu, les propriétaires directement touchés et les résidents concernés. À la suite de ces consultations, l'entreprise choisira le tracé de ligne offrant le plus d'avantages sur le plan technique, économique, environnemental et social. Hydro-Québec informera les publics consultés une fois sa décision arrêtée. Elle déposera ensuite une étude d'impact sur l'environnement en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales requises pour réaliser le projet.

## À qui s'adresser

*Pour obtenir de plus amples renseignements, pour transmettre votre avis ou pour recevoir d'autres exemplaires du présent bulletin, vous pouvez communiquer avec*

**Jean-Marc Darveau**  
Conseiller – Relations avec le milieu  
Direction régionale – Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec)  
G2C 1P1

Téléphone : 418 845-7414  
Sans frais : 1 877 545-6600, poste 7414

Télécopieur : 418 845-7796

Courriel :  
darveau.jean-marc@hydro.qc.ca

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

2007E625



Le présent document est recyclable. Il a été imprimé avec des encres végétales sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.



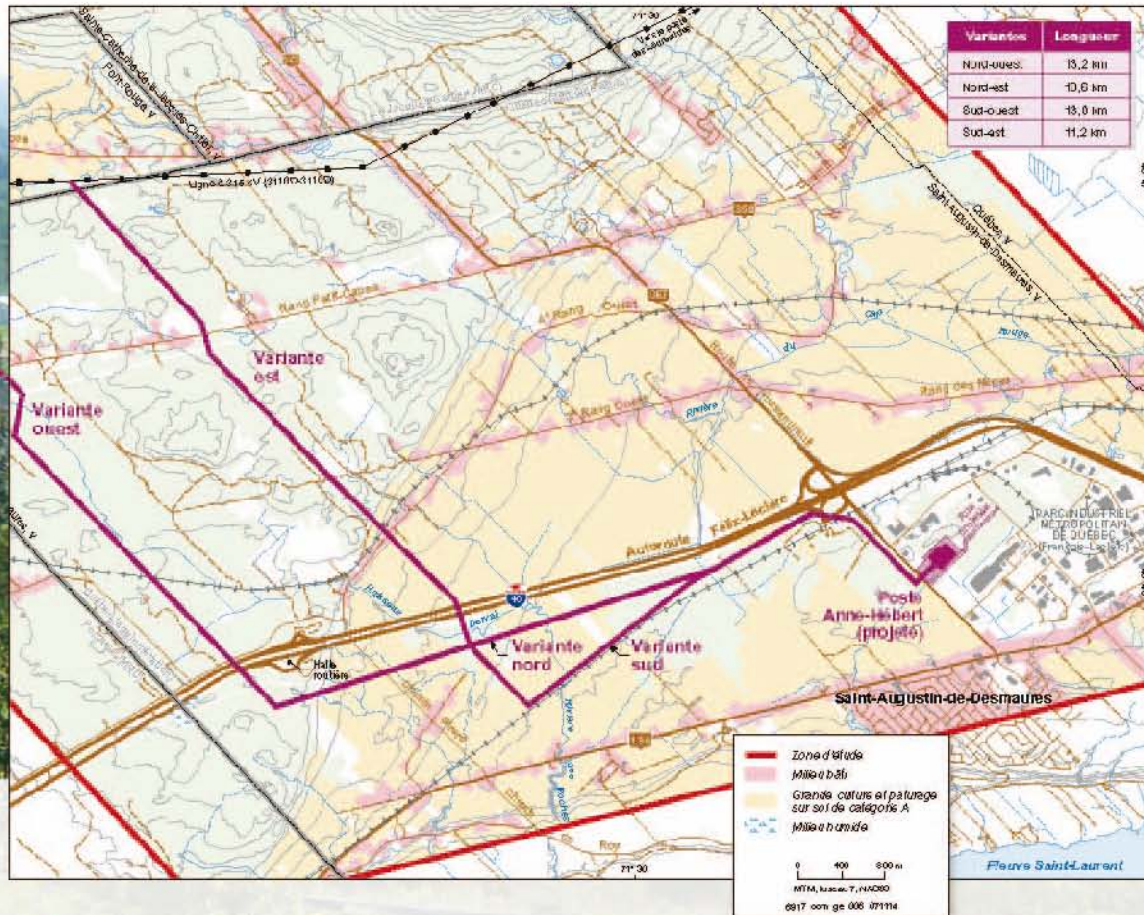
## Poste **Anne-Hébert** à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV **Variante sud**

### Contexte

Dans le cadre des rencontres de consultation d'octobre 2007, des propriétaires et organismes nous ont fait part de leur désir que la ligne soit combinée avec certaines infrastructures existantes. Ces infrastructures sont, du nord au sud, l'autoroute 40, le gazoduc de Gazoduc Trans Québec & Maritimes, qui longe l'emprise de l'autoroute, et une voie ferrée du Canadien National (voir la carte). Il est difficile d'implanter la nouvelle ligne de transport le long du gazoduc et de l'autoroute, à cause notamment de l'impact visuel d'un tel tracé. L'autoroute 40 constitue la porte d'entrée de la Capitale nationale et les représentants du milieu et organismes gouvernementaux jugent important de préserver l'intégrité du paysage.

Novembre 2007





### Description de la variante sud

La nouvelle variante vise le tronçon parallèle à l'autoroute 40 des variantes est et ouest présentées en octobre. Le tracé initial de ce tronçon est désormais désigné variante nord. La variante sud-ouest mesure environ 550 m de plus que la variante nord-ouest (auparavant appelée variante ouest). La variante sud a été élaborée à la demande de certains organismes du milieu qui souhaitent que la nouvelle ligne suive le tracé de la voie ferrée du Canadien National pour que les infrastructures qui croisent les lots à cet endroit soient combinées. La nouvelle ligne à 315 kV traverserait une érablière abandonnée sur environ 150 m et des terres en grande culture à bon potentiel sur un peu plus de 1 km.

Visuellement, la nouvelle variante a l'avantage d'éloigner la ligne de l'autoroute Félix-Leclerc sur près de 2 km par rapport à la variante nord. Par contre, la ligne serait plus visible pour les résidents du chemin du Petit-Village Nord malgré les boisés, en raison de la topographie des lieux et de l'orientation des résidences.

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

2007E733



Le présent document est recyclable. Il a été imprimé sur du papier québécois fait à 100 % de fibres pour consommation désencrée sans chlore.



## Poste **Anne-Hébert** à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

### *Un projet essentiel pour la région*

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire dans les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures un poste de transformation ainsi qu'une ligne de transport à 315 kV pour raccorder ce poste à son réseau de transport.

La population de l'ouest de la Communauté métropolitaine de Québec a connu une croissance importante au cours de la dernière décennie. Elle est actuellement alimentée par les postes de La Suête, de Neufchâtel et de Val-Rose qui sont très éloignés de la clientèle concernée et en voie d'atteindre leur pleine capacité de transit.

Le nouveau poste sera situé à l'intérieur des limites du parc industriel François-Leclerc. Il alimentera la charge du parc ainsi que celle des zones résidentielles en expansion dans le secteur.

Le présent bulletin fait état des résultats :

- des études environnementales ayant servi à déterminer le tracé de la ligne et l'emplacement du poste ;
- des études techniques et économiques ;
- des consultations publiques.

Bulletin d'information n° 3

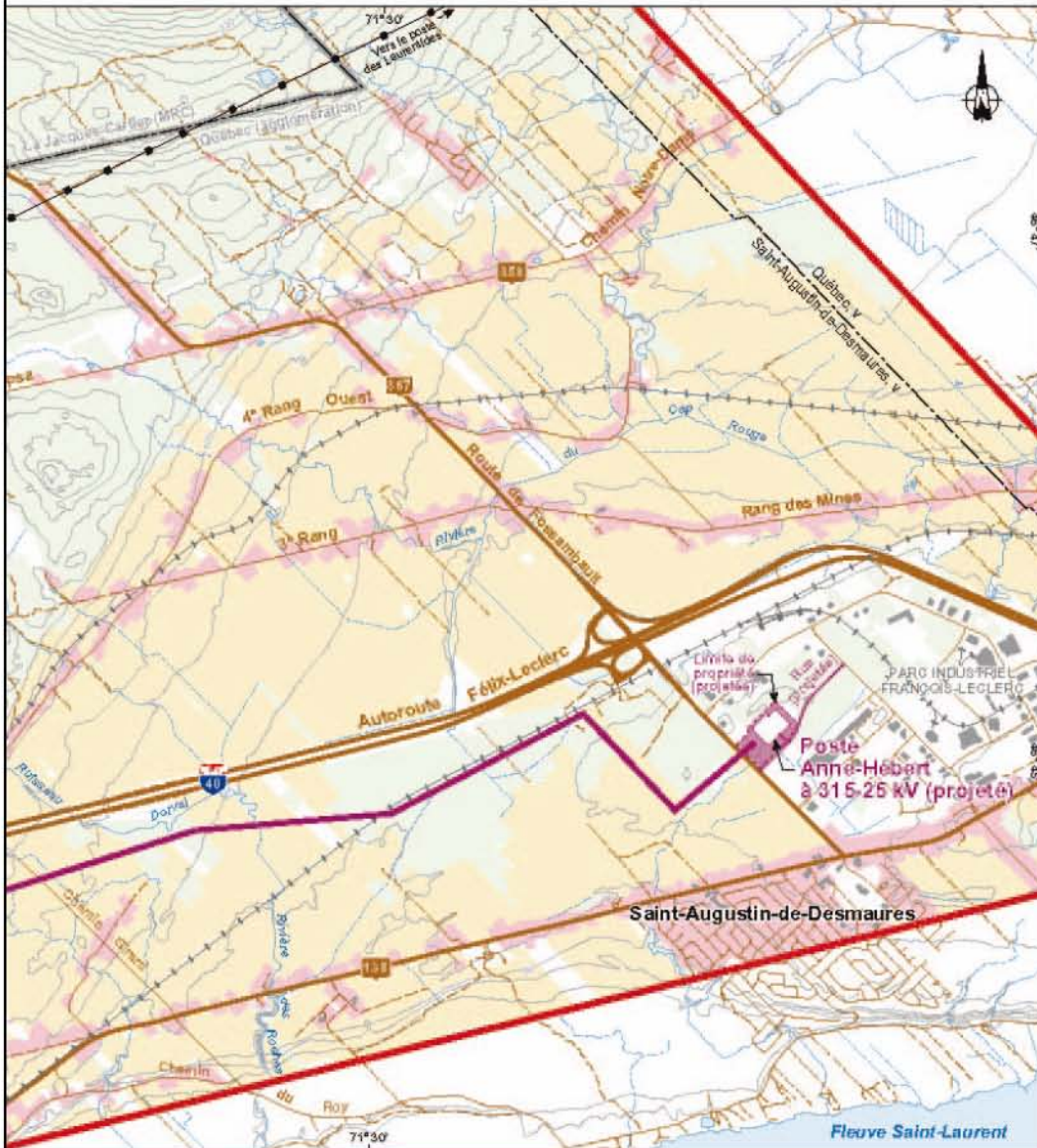
Mars 2008







## Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV



## Le poste projeté

L'emplacement retenu se trouve dans le parc industriel François-Leclerc, à 150 m à l'est de la route de Fossambault. Le poste Anne-Hébert à 315-25 kV aura ultimement une capacité de 281 MVA. L'exploitation du poste respectera les normes environnementales en matière de bruit.

L'espace d'ôturé sera de 164 m sur 204 m, mais Hydro-Québec acquerra un terrain d'environ 234 m sur 410 m afin de réaliser certains aménagements extérieurs comme les fossés de drainage et les écrans boisés. Le poste comprendra les principaux éléments suivants :

- d'abord deux puis quatre transformateurs de puissance à 315-25kV, un bassin de récupération d'huile relié à un puits séparateur d'huile étant aménagé sous chacun afin de prévenir tout déversement dans l'environnement ;
- quatre canalisations souterraines renfermant chacune neuf conduits pour câble aux fins de raccordement des lignes de distribution souterraines à 25 kV au réseau existant ;
- des portiques d'entrée dans le poste de 28 m de hauteur et un bâtiment de commande de 10 m sur 23 m ;
- un chemin d'accès de 74 m de longueur avec une surface de roulement de 8 m de largeur à partir de la rue projetée qui reliera la route de Fossambault à la rue des Grands-Lacs.



## Des mesures d'atténuation pour réduire les impacts

L'installation de nouveaux équipements électriques entraîne inévitablement des impacts sur l'environnement liés à la présence même de ces équipements, au déboisement et aux travaux de construction.

Hydro-Québec prendra les mesures nécessaires pour atténuer le plus possible ces effets et assurera notamment la protection et la remise en état des terrains pendant et après les travaux. Elle conservera le maximum de végétation en bordure des cours d'eau et aux traversées de route, là où le dégagement sera suffisant pour l'exploitation de la ligne.

## La surveillance environnementale

Pendant les travaux de construction et de remise en état des lieux, Hydro-Québec assurera une surveillance environnementale afin que ses clauses générales en matière d'environnement soient respectées et que les mesures d'atténuation particulières soient appliquées.



## Un appui concret au développement du milieu

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil. Dans le cadre du projet du poste Anne-Hébert et de la ligne d'alimentation connexe, elle mettra à la disposition des organismes admissibles un crédit de mise en valeur intégrée équivalant à 1 % de la valeur globale du projet initialement autorisée.

Le Programme de mise en valeur intégrée sera appliqué selon les ententes signées avec le milieu et les politiques décrites dans le programme.

## Les étapes suivant la mise en service

Une fois le nouveau poste Anne-Hébert en service, le poste de Neuville situé dans la ville du même nom en bordure du fleuve et la ligne qui le relie au poste Donnacona seront démantelés. La ville de Neuville sera alimentée à partir du poste de Donnacona et du poste Anne-Hébert.

## Calendrier des activités à venir

Demandes d'autorisations gouvernementales	Printemps 2008
Obtention des autorisations gouvernementales	Été 2009
Construction	Été 2009 – automne 2010
Mise en service	Automne 2010

## À qui s'adresser

*Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour recevoir d'autres exemplaires du présent bulletin, vous pouvez communiquer avec :*

Jean-Marc Darveau  
Conseiller – Relations avec le milieu  
Direction régionale – Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec)  
G2C 1P1

Téléphone : 418 845-7414  
Sans frais : 1 877 545-6600, poste 7414

Télécopieur : 418 845-7796

Courriel :  
darveau.jean-marc@hydro.qc.ca

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

Les principaux projets d'Hydro-Québec

Ce projet est présenté sur le site Web d'Hydro-Québec avec les autres projets en cours. On peut donc consulter ce bulletin ainsi que d'autres renseignements au : [www.hydroquebec.com/projets](http://www.hydroquebec.com/projets).

2008E074



Le présent document est recyclable. Il a été imprimé avec des encres végétales sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.

### H.3 Documents et matériel remis ou disponibles lors des rencontres

Type	Titre	Éditeur	Date
<b>Documents</b>			
Bulletin d'information n° 1	<i>Poste Anne-Hébert à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV</i>	Hydro-Québec TransÉnergie	Novembre 2006
Bulletin d'information n° 2	<i>Poste Anne-Hébert à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV</i>	Hydro-Québec TransÉnergie	Octobre 2007
Bulletin d'information (addenda au bulletin n° 2)	<i>Poste Anne-Hébert à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, variante Sud</i>	Hydro-Québec TransÉnergie	Novembre 2007
Bulletin d'information n° 3	<i>Poste Anne-Hébert à 315 kV et ligne d'alimentation à 315 kV</i>	Hydro-Québec TransÉnergie	Mars 2008
Brochure	<i>Entente sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier</i>	Hydro-Québec, vice-présidence – Affaires Corporatives et secrétariat général	1999
Brochure	<i>Profitez de votre terrain en respectant les emprises d'Hydro-Québec</i>	Hydro-Québec TransÉnergie, Expertises immobilières	2000
Brochure	<i>Les champs électriques et magnétiques et la santé</i>	Hydro-Québec, direction principale – Communication	2005
Brochure	<i>Le transport d'électricité à haute tension en milieu agricole</i>	Hydro-Québec TransÉnergie, vice-présidence – Affaires corporatives – Communications	1999
<b>Matériel</b>			
Présentation PowerPoint			
Simulations visuelles à des points stratégiques			
Cartes	Bersimis-Bout-de-l'île Plans d'études foncières et localisation des propriétés	Hydro-Québec	
Pochette contenant un résumé de la présentation PowerPoint et autres documents pertinents (carte, bulletin d'information, documents mentionnés ci-dessus)			
Note : Tous les documents sont disponibles sur demande.			

## H.4 Calendrier des rencontres à chacune des étapes de communication

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
<b>1. Information générale 2006-2007</b>			
<i>Semaine du 26 novembre 2006</i>			
Jeudi 30 novembre 13 h 30	CMQ 1130, route de l'Église, 2 <sup>e</sup> étage Sainte-Foy	Communauté métropolitaine de Québec	Claude Hallé, coordonnateur à l'aménagement du territoire André Bouillon, urbaniste, conseiller en aménagement du territoire
		Commission de la capitale nationale du Québec	Nathalie Prud'Homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture Marie-Josée Deschênes, architecte
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec	Suzanne Lévesque, ingénieur, direction du réseau hybride
Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 14 h 00	Ville de Québec Édifice de la Fabrique 290, boul. Charest Est Québec	Ville de Québec, Planification et du développement économique, gestion du parc industriel François Leclerc	Annick Javourez, commissaire industrielle Martin Alvarez, ingénieur électrique
<i>Semaine du 3 décembre 2006</i>			
Lundi 4 décembre 14 h 00	Hôtel Normandin Salon Normandin 470, boul. Pierre-Bertrand Québec	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Denis Talbot, Direction des évaluations
		Ministère des Transports du Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale	Gabriel Laviolette, chef du centre de services de Québec
		Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean-Maurice Hamel, conseiller en aménagement et développement régional
		Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries du Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale	Yan Courtemanche, conseiller
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Gaston Drouin, secteur du Territoire Alain Tremblay, ingénieur, secteur Énergie, direction du développement électrique
		Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale	Frédéric Raymond, agent de développement
		Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale (CRE)	Alexandre Turgeon, directeur général

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
		Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	Jocelyn Matte, administrateur Caroline Houde, directrice adjointe à l'information et au développement
		Agence régionale des forêts privées de Québec (03)	André Gélinas, directeur général
		Fédération de l'UPA de la Rive-Nord	Paul Rouillard, directeur de l'évaluation
		Syndicat de l'UPA Québec, Jacques-Cartier	Alain Juneau, président
		Bureau de la Capitale-Nationale	Absent
Mardi 5 décembre 8 h 00	Aéroport de Québec 500, avenue Principale	Aéroport international Jean-Lesage de Québec	Peter Glenfield, ex-directeur de l'exploitation
Mardi 5 décembre 13 h 30	MRC de Portneuf 185, route 138 Cap-Santé	Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC)	Michel Matte, préfet Marc Forest, directeur général Jacques Landry, directeur de l'aménagement
		Centre local de développement de Portneuf (CLD)	René Savard, directeur général
		Ville de Pont-Rouge	Jacques Bussièrès, directeur général
Mardi 5 décembre 15 h 30	MRC de La Jacques-Cartier 60, rue Saint-Patrick Shannon	Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier	Michel Giroux, préfet Francine Breton, directrice générale Claude Langlois, directeur de l'aménagement
		Centre local de développement de La Jacques-Cartier (CLD)	Luc Caron, directeur général
		Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Absent
Jeudi 7 décembre 11 h 00	Trans Québec & Maritimes 1370, montée Chénier Les Cèdres	Trans Québec & Maritimes	Gérald Pilon, gérant des installations, Trans Québec & Maritimes

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
<b>Semaine du 10 décembre 2006</b>			
Lundi 11 décembre 9 h 00	Ville de Québec Édifice de la Fabrique 290, boul. Charest Est Québec	Ville de Québec	David Duval, urbaniste, Service de l'aménagement du territoire, division de l'urbanisme Richard Sévigny, directeur général, arrondissement Laurentien Jean-Yves Bédard, Service de l'environnement, Foresterie urbaine Benoît Côté, Planification et développement économique, section habitation Annick Javourez, commissaire à l'entreprise, Planification et développement économique Martin Alvarez, ingénieur électrique, Planification et développement économique Jacques Dompierre, directeur de division, Service de l'aménagement du territoire, division de l'urbanisme (remplace Serge Viau à cette rencontre) Richard Simoneau, ingénieur Planification et développement économique, service de l'ingénierie
		Centre local de développement de Québec (CLD)	Absent
<b>Semaine du 14 janvier 2007</b>			
Vendredi 19 janvier 9 h 00	Hydro-Québec Direction régionale Montmorency 2625, boul. Lebourgneuf, salle LG3 Québec	Hydro-Québec	Plusieurs directions
Vendredi 19 janvier 14 h 00	Bureau comté de Taschereau Rue Saint-Joseph Québec	Députée du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale	Agnès Maltais
<b>Semaine du 21 janvier 2007</b>			
Jeudi 25 janvier 9 h 00	Ville de Neuville 230, rue du Père-Rhéaume Neuville	Ville de Neuville	Normand Bolduc, maire Yves Raymond, directeur général Albert Dubuc, conseiller Alphonse Martel, conseiller André Roy, conseiller Jacques Martineau, inspecteur municipal Patricia Ramsay, conseillère Gilles Béland, permis Nicole Béland, greffe

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
<b>Semaine du 28 janvier 2007</b>			
Lundi 29 janvier 15 h 00	Ville de Québec Édifice de la Fabrique 290, boul. Charest Est Québec	Ville de Québec, Planification et du développement économique, Gestion du parc industriel François- Leclerc	Annick Javourez, commissaire industriel
<b>Semaine du 4 février 2007</b>			
Mercredi 7 février	Aéroport de Québec 500, avenue Principale	Aéroport international Jean-Lesage	Claude Cormier, directeur de la tour de contrôle
<b>2. Information-consultation 2007-2008 *</b>			
<b>Semaine du 21 octobre</b>			
Lundi 22 octobre 9 h 00	4120, boul. Chauveau Ouest L'Ancienne-Lorette	Député, comté de La Peltrie	Éric Caire, Action démocratique du Québec, député de La Peltrie Isabelle Germain, attachée politique François Saint-Hilaire, attaché politique
Lundi 22 octobre 13 h 00	Aéroport de Québec 500, avenue Principale Québec	Aéroport international Jean-Lesage	Jimmy Gagné, directeur de l'exploitation Raymonde Laflamme, adjointe au directeur
Mardi 23 octobre 9 h 00	Hydro-Québec 2625, boul. Lebourgneuf Québec	Diverses directions d'Hydro-Québec	
Jeudi 25 octobre 14 h 00	Hydro-Québec 2625, boul. Lebourgneuf Québec	TransCanada	Robert Rousseau, directeur des permis, Gaz Métro Accès Est Gérald Pilon, gérant des installations, Trans Québec & Maritimes
<b>Semaine du 28 octobre</b>			
Lundi 29 octobre 14 h 00	Hôtel Normandin Salon Normandin 4700, boul. Pierre-Bertrand Québec	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), Direction régionale de la Capitale- Nationale	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise régionale : Denis J. Tessier, biologiste Direction générale des évaluations environnementales : Denis Talbot, chargé de projet, Service des projets en milieu terrestre
		Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR), direction régionale de la Capitale- Nationale	Maurice Lebrun, directeur régional
		Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean-Maurice Hamel, conseiller régional
		Ministère des Transports du Québec (MTQ), direction régionale de la Capitale-Nationale	Martine Simard, coordonnatrice des services publics Maryse Hamel, Service des inventaires et du plan

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Unité de gestion Portneuf-Laurentides	Daniel Tremblay, ingénieur forestier
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de l'énergie, des mines et du territoire public	Marie Rochette, conseillère en gestion du territoire public Alain Tremblay, ingénieur, direction du développement hydroélectrique, secteur de l'énergie
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec	Chantal Dubreuil, coordonnatrice aux habitats fauniques
		Fédération de l'UPA de la Rive-Nord	Paul Rouillard, directeur de l'évaluation
		Syndicat de l'UPA Québec, Jacques-Cartier	Alain Juneau, président
		Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	Jocelyn Matte, administrateur Caroline Houde, directrice adjointe à l'information et au développement
		Agence régionale des forêts privées de Québec (03)	André Gélinas, directeur général
		Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRE)	Non disponible
		Commission de la capitale nationale du Québec	Nathalie Prud'Homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture
		Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)	André Bouillon, conseiller en aménagement
		Centre local de développement de Québec (CLD)	Absent
		Cabinet du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Philippe Couillard	Absent
		Bureau de la Capitale-Nationale	Absent
		Qualité de vie à Québec	Ginette Beaulieu, présidente
		Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge	Marc-André Turgeon, administrateur
		Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Pierre Boulanger, directeur de l'urbanisme
Lundi 29 octobre 19 h 30	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Conseil municipal	Marcel Corriveau, maire Pierre Boulanger, directeur de l'urbanisme Jean-Pierre Roy, directeur général Conseil municipal (6 élus)

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
Mardi 30 octobre 9 h 00	Centre Frédéric-Back 870, avenue De Salaberry, salle 308 Québec	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale (CRE)	Alexandre Turgeon, directeur général
		Vivre en ville	Thomas Duchaine, chargé de projet
		Association forestière Québec métropolitain (AFQM)	Julie Molard, directrice générale
Jeudi 1 <sup>er</sup> novembre 8 h 00	Restaurant Clé des champs 334, route 138 Saint-Augustin-de-Desmaures	Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin-de-Desmaures	Près d'une vingtaine de membres de l'association Éric Caire, député de La Peltrie
Jeudi 1 <sup>er</sup> novembre 10 h 00	Ville de Pont-Rouge 212, rue Dupont Pont-Rouge	Ville de Pont-Rouge	Jacques Bussières, directeur général
		Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC)	Sylvie Béland, direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
		Centre local de développement de Portneuf (CLD)	René Savard, directeur général
		Député du comté de Portneuf	Indisponible
* Tous les propriétaires touchés ont été rencontrés sur le terrain au cours des mois de septembre et d'octobre.			
<b>Semaine du 4 novembre</b>			
Dimanche 4 novembre 13 h 00 à 16 h 00	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Portes ouvertes	Environ 160 personnes
Lundi 5 novembre 13 h 00	Édifice de la Fabrique 290, boul. Charest Est Québec	Ville de Québec	Annick Javourez, commissaire à l'entreprise, Planification et développement économique
Mardi 6 novembre 19 h 00	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Rencontre propriétaires	Une soixantaine de propriétaires
Mercredi 7 novembre 19 h 00	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Rencontre propriétaires	Une quarantaine de propriétaires
<b>Semaine du 11 novembre</b>			
Mercredi 14 novembre 19 h 00	MCCCFO 225, Grande Allée Est Québec	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Direction régionale Capitale-Nationale	Jérôme Hardy, urbaniste, aménagement du territoire Danielle Blanchet, responsable de la culture
<b>Semaine du 18 novembre</b>			
Mardi 20 novembre 13 h 30	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville de Saint-Augustin-de- Desmaures	Séance de travail

<b>Date de la rencontre</b>	<b>Lieu</b>	<b>Organismes invités</b>	<b>Participants</b>
Mercredi 21 novembre 19 h 00	Édifice Delphis-Marois Saint-Augustin-de-Desmaures	Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel	Laurent Côté, président Nicole Lavoie, coordonnatrice
		Société d'histoire naturelle Léon-Provancher	Michel Lepage, président
		Comité d'embellissement Saint-Augustin fleuri	Robert Petitclerc, président
<b>Semaine du 25 novembre</b>			
Mardi 27 novembre 20 h 00	Test Tech inc. 272, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Rencontre organisée par le Syndicat de l'UPA Québec Jacques-Cartier	Fédération de l'UPA de la Rive-Nord (1) Syndicat de l'UPA Québec Jacques-Cartier (1) Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (3) Une trentaine de propriétaires
<b>Semaine du 9 décembre</b>			
Jeudi 13 décembre 9 h 00	Hôtel Gouverneur 3030, boul. Laurier Québec	Plénière : ensemble des organismes rencontrés (suivie d'une visite au terrain en autobus)	Ensemble des organismes rencontrés au cours de la démarche de consultation
<b>Janvier 2008</b>			
Mardi 15 janvier 19 h 30	CMQ 1130, route de l'Église Québec	Communauté métropolitaine de Québec	Comité consultatif agricole : Marcel Corriveau, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures Jean-Pierre Turcotte, maire, Sainte-Famille Guy Dumoulin, conseiller, Lévis Guy Perreault, conseiller, Québec
Mercredi 23 janvier 14 h 00	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Pierre Boulanger, directeur de l'urbanisme Vahé Kasapoglu, commissaire industriel
Jeudi 31 janvier 17 h 00	CMQ 1130, route de l'Église Québec	Hydro-Québec (Séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec)	Conseil exécutif, CMQ (17 membres) Marc Rondeau, directeur général, CMQ Jean-Marc Darveau, Hydro-Québec

Date de la rencontre	Lieu	Organismes invités	Participants
<b>Février 2008 **</b>			
Mardi 5 février 14 h 30	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Marcel Corriveau, maire Pierre Boulanger, directeur de l'urbanisme Raymond Champoux, directeur régional Montmorency, direction Distribution, Hydro-Québec Yves Croft, Expertise immobilière, Hydro-Québec Jean-Marc Darveau, Hydro-Québec
Lundi 18 février 14 h 30	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Marcel Corriveau, maire Pierre Boulanger, directeur de l'urbanisme
** Quelques séances de travail additionnelles avec les représentants de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.			
<b>3. Information-décision</b>			
Mercredi 5 mars 10 h 30	4120, boul. Chauveau Ouest L'Ancienne-Lorette	Député, comté de La Peltrie	Éric Caire, Action démocratique du Québec, député de La Peltrie Isabelle Germain, attachée politique François Saint-Hilaire, attaché politique
Vendredi 7 mars 8 h 30	Ville de Pont-Rouge 212, rue Dupont Pont-Rouge	Ville de Pont-Rouge	Jacques Bussières, directeur général
Jeudi 13 mars 10 h à 21 h	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Propriétaires touchés par le tracé retenu et population locale	Propriétaires touchés par le tracé retenu et population locale
Jeudi 13 mars 13 h à 16 h	Complexe municipal 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures	Propriétaires touchés par le tracé retenu et population locale	Propriétaires touchés par le tracé retenu et population locale

## H.5 Avis reçus d'organismes

Ministère de la Culture,  
des Communications  
et de la Condition  
féminine  
**Québec**  
Direction de la Capitale-Nationale

MCCCF

REÇU le  
16 JAN. 2008  
Rép:-----

Québec, 10 janvier 2007

Monsieur Jean-Marc Darveau  
Conseiller - Relations avec le milieu  
Hydro-Québec  
Direction régionale Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2C 1P1

**Objet : Commentaires sur le projet de Poste Anne-Hébert et ligne d'alimentation à Saint-Augustin-de-Desmaures**

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'avis à propos du projet cité en rubrique, considérant l'information obtenue lors des rencontres des 14 novembre et 13 décembre 2007.

Les préoccupations du ministère relativement à ce projet d'infrastructure sont d'ordre socioculturel. Nous effectuons notre analyse en fonction de l'impact du projet sur le patrimoine bâti et sur le paysage humanisé, sans par ailleurs négliger le cadre de vie des résidents.

Bien qu'aucun bâtiment ou secteur protégé en vertu de la *Loi sur les biens culturels* ne soit directement touché par votre projet, certains milieux humains (de valeur patrimoniale) se trouvent à proximité des tracés projetés. Comme vous le savez, une concentration de bâtiments de valeurs historiques et architecturales se trouvent notamment sur la route 138, le chemin du Petit-Village et le 3<sup>e</sup> rang Ouest.

En fonction de nos intérêts, nous considérons d'abord que la variante Ouest est préférable à la variante Est, puisque le tracé évite un milieu bâti, soit le 3<sup>e</sup> rang Ouest, autrefois appelé le « Grand village », et parce que l'impact visuel y est moins important, considérant que la traversée de l'autoroute ne s'effectue pas en milieu ouvert mais en milieu forestier.

Quant aux quatre scénarios proposés, le numéro 1 nous apparaît le plus adéquat, puisqu'il limite d'une part l'impact visuel pour les résidents et usagers du chemin du Petit-Village Nord et de la route 138. La ligne d'alimentation étant parallèle et située à proximité d'une autre limite et infrastructure contemporaine, soit l'autoroute, son insertion tend à minimiser les nuisances puisque ces dernières y sont davantage concentrées dans l'espace.

D'autre part, le conflit de vue avec le fleuve sur près d'un kilomètre et le côtoiement de la ligne d'alimentation sur une distance d'environ 4 km par les automobilistes de l'autoroute 40 sont des effets négatifs atténués par la linéarité et la continuité du tracé.

Québec  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc B, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 380-2346  
Télécopieur : 418 380-2347  
www.mcccf.gouv.qc.ca

QUÉBEC 1608-2008

Effectivement, lorsque le point d'observation est mobile, le parallélisme de la ligne avec la voie de circulation contribue positivement à l'effet de perspective. De plus, autant pour l'observateur fixe que mobile, le fait que la ligne ait le moins de changements d'angle possible diminue l'impact visuel, puisque cela réduit le nombre de pylônes, de pylônes d'angle et de segments de ligne.

Par ailleurs, le choix du tracé à l'endroit du carrefour autoroutier devrait prendre en compte le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin ou toute planification à moyen et long terme de ce territoire, de sorte que la ligne d'alimentation gêne le moins possible l'évolution de la forme urbaine et la qualité du cadre de vie. En ce sens, le tracé du scénario 3 risque moins de nuire à un développement quelconque situé à l'emplacement des érablières. Par contre, advenant une extension urbaine du village au nord de la route 138, ce qui semble se dessiner pour l'avenir, le scénario 1 demeure préférable, surtout dans l'optique où les sylvicultures et boisés sont conservés pour jouer également le rôle de zone tampon.

Concernant l'image de la ville, la variante proposée par le scénario 3 offre l'avantage de limiter l'impact visuel à l'endroit d'une « entrée de ville » (de Saint-Augustin), - quoique les industries bordant la route Fossambault n'offrent rien de plus esthétique et convivial. Par contre, ce tracé se rapproche des résidents et usagers de la route 138 et fractionne davantage le paysage agricole mitoyen au cœur de village. Or, l'interface de ces champs et du noyau villageois participent grandement à l'identité culturelle (agricole) de Saint-Augustin.

Somme toute, le scénario 1 constitue selon nous le plus adéquat des scénarios proposés, en fonction des informations connues à ce jour et de l'état actuel des lieux. Toutefois, l'image de ce milieu devrait être particulièrement bien soignée, puisque ce secteur constitue à la fois une porte d'entrée pour la capitale et pour la Ville de Saint-Augustin. Nous privilégions donc l'utilisation de pylônes tubulaires entre le poste de transformation et le pylône d'angle près de la halte routière (variante ouest), car nous croyons que ce modèle s'arrime mieux avec l'image de porte d'entrée de ce secteur périurbain. Nous suggérons également de préserver un écran végétal entre la route de Fossambault et la ligne d'alimentation, de façon à atténuer l'impact visuel pour les usagers de la route de Fossambault.

Finalement, sur le plan archéologique, nous espérons que l'étude d'impact précisera et complétera les données disponibles à cet effet dans la zone d'implantation du projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
René Bouchard  
Directeur p.i.

MAR-26-08 WED 10:16 AM

VILLE PONT-ROUGE

FAX NO. 0

P. 02



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PONT-ROUGE

Le 5 novembre 2007

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue au Centre communautaire, 2, rue de la Fabrique, Pont-Rouge, lundi le 5 novembre 2007 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Mmes les Conseillères: Cécile Doré et Hélène Dubé;

MM. les Conseillers: René Gignac, Ghislain Langlais, Michel Boilard et Eddy Jenkins, formant quorum sous la présidence de Son Honneur M. le Maire Claude Bégin.

Sont aussi présents: Le directeur général et trésorier, M. Jacques Bussières, la greffière, Mme Jocelyne Laliberté, le directeur des travaux publics et du service incendie, M. Jacques Faucher, le directeur des loisirs et de la culture, M. Michel Godin, l'inspecteur en bâtiments et en environnement, M. Faïe Robitaille et le directeur du service des premiers répondants, M. Arnold Girard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 459-11-2007 -AVIS FAVORABLE AU PROJET DU POSTE HYDROÉLECTRIQUE « ANNE-HÉBERT »

**SUR LA PROPOSITION DE M. RENÉ GIGNAC  
APPUYÉE PAR MME HÉLÈNE DUBÉ  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le Conseil municipal de la ville de Pont-Rouge donne un avis favorable au tracé soumis par Hydro-Québec en vue du projet d'implantation du poste « Anne-Hébert » à St-Augustin et dont une portion de la ligne électrique sera implantée sur une partie du territoire de la ville de Pont-Rouge, dans le secteur de ses limites à l'Est, sis sur les rangs Grand-Capsa et Petit-Capsa entre Pont-Rouge et St-Augustin-de-Desmaures.

ADOPTÉE.

CERTIFIÉ VRAI COMME

  
JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE  
VILLE DE PONT-ROUGE

(Signé): Claude Bégin  
Maire

Jocelyne Laliberté  
Greffière, g.m.a.



## Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

INFORMATION-CONSULTATION • Octobre 2007

### FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES AVIS

Les propriétaires touchés et les résidents qui souhaitent donner leur avis sur ce projet doivent utiliser le présent formulaire. Les organismes peuvent également s'en servir.

#### BLOC A : Identification

1. Êtes-vous un propriétaire directement touché par le tracé proposé ? Si oui, vous avez reçu une lettre d'invitation à une rencontre d'information.

OUI  NON

Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer le numéro des lots touchés :

Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer la municipalité (ou les municipalités) où ces lots sont situés :

2. Êtes-vous un résident intéressé par le projet sans être touché directement par le tracé ?

OUI  NON

3. Représentez-vous un organisme ?

Si oui, lequel ?

*Syndicat UFA de Québec, Jacques-Cartier*

*Votre avis  
est important*

**La date limite pour  
présenter un avis est le  
1<sup>er</sup> décembre 2007**

Retourner ce formulaire à :

Jean-Marc Darveau  
Conseiller – Relations avec le milieu  
Direction régionale – Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2C 1P1  
Télécopieur : 418 845-7796

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nom : *Alain Lussseau*  
Adresse : *254, rang de la Butte*  
*St-Augustin G3A 1W8*  
Téléphone : *878-2114*  
Date : *13 décembre 2007*

## BLOC B : Préoccupations

1. Avez-vous des préoccupations relativement à ce projet ? De quel ordre ?

*Économique ?* Si oui, veuillez expliquer.

---

---

---

*Environnemental ?* Si oui, veuillez expliquer.

---

---

---

*Social ?* Si oui, veuillez expliquer.

---

---

---

*Technique ?* Si oui, veuillez expliquer.

---

---

---

*Autre :* Si oui, veuillez expliquer. *Agricole et forestière.*  
*Nous demandons que les contraintes agricoles soient*  
*minimisées le plus possible.*

---

---

## BLOC C : Pertinence des tracés proposés

1. Compte tenu de vos préoccupations, quel tracé vous apparaît le plus adéquat ?

Tracé OUEST

Tracé EST



2. Y aurait-il des améliorations à apporter à ces tracés ? Si oui, lesquelles ?

---

---

3. Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur ce projet ?

*Le tracé ouest tel que proposé à l'origine par Hydro-Québec*  
*conviendrait le mieux aux producteurs agricoles et forestiers*  
*concernés. Voir la résolution jointe.*



2007E625

www.hydroquebec.com



**Syndicat de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier**

254, rang de la Butte, Saint-Augustin, G3A 1W8  
Téléphone : 878-2114

---

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier tenue le 6 décembre 2007, à 20 h, à Saint-Augustin.

**RESOLUTION**

**SUJET :** Tracé de la ligne d'alimentation proposée par Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Suite aux informations données par les représentants d'Hydro-Québec et suite aux consultations faites auprès des producteurs agricoles et forestiers concernés par les deux tracés proposés,

Il est proposé par Laurent Racette et appuyé par Maxime Beaumont que le Syndicat de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier :

- Donne un avis favorable au tracé ouest tel que proposé à l'origine par Hydro-Québec ;
- Demande à Hydro-Québec de ne pas retenir l'idée de longer la voie ferrée comme le Syndicat l'avait suggéré lors des discussions ;
- Informe Hydro-Québec qu'il considère que l'idée émanant de la Ville de Saint-Augustin pour éviter de longer la route de Fossambault poserait des contraintes défavorables à l'agriculture.

Adopté à l'unanimité

Alain Juneau, président

T2/11/2007 02:43 FAX 14

002



Syndicat de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier  
254, Rang de la Butte, Saint-Augustin, G3A 1W7  
Téléphone : 878-2114

---

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 10 décembre 2007

M. Jean-Marc Darveau  
Conseiller- Relation avec le milieu  
Direction régionale-Montmorency  
2625, boul. LeBourgneuf  
Québec  
G2C 1P1

Objet : Ligne de transport pour le futur poste Anne-Hébert

Monsieur Darveau,

Le conseil d'administration du Syndicat de base de Québec, Jacques-Cartier s'est réuni le 6 décembre 2007 afin de discuter du tracé de la ligne de transport en zone agricole pour le futur poste Anne-Hébert. Cette réunion faisait suite à la rencontre que nous avons organisé le 27 novembre, avec les représentants d'hydro, auquel tous les producteurs touchés directement par le tracé avaient été conviés. Lors de cette rencontre tous les tracés envisagés ont été présentés et vous avez bien répondu à leurs questions.

Après avoir pris en considération, les commentaires des producteurs agricoles touchés, lors de la rencontre du 27 novembre et en considérant le tracé qui aurait le moins d'impact sur les activités agricoles nous en sommes venu à la conclusion que le tracé de la variante ouest en suivant la variante nord devrait être le tracé privilégié. Pour nous tout autre tracé serait inacceptable. De plus, ce tracé à l'avantage par sa situation géographique d'être le moins visible à la fois de la route 138 et de l'autoroute 40.

12/11/2007 02:43 FAX 14

003

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, je vous prie d'accepter,  
Monsieur Darveau, mes cordiales salutations.

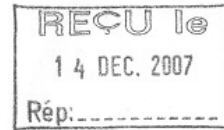


Alain Juneau

Président Québec, Jacques-Cartier



SPFRQ  
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS  
DE LA RÉGION DE QUÉBEC



Le 12 décembre 2007

Monsieur Jean-Marc Darveau  
Hydro Québec – Direction générale Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec)  
G2C 1P1

**OBJET : Commentaires sur le projet de ligne d'alimentation  
reliée au futur poste Anne-Hébert**

Monsieur,

La présente vise à vous faire part des commentaires du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec sur le projet de construction d'une ligne hydro-électrique de 315 kV visant à relier le futur poste de transformation Anne-Hébert situé à Saint-Augustin-de-Desmaures au réseau de transport existant au nord de cette municipalité.

En tant que représentant des propriétaires forestiers de la région, notre organisation trouve décevant qu'Hydro-Québec TransÉnergie privilégie le passage de la ligne en milieu forestier. Dans l'analyse effectuée, il semble que la protection des paysages ait eu préséance sur la protection du milieu forestier. Selon nous, il est inacceptable de considérer le milieu forestier comme le milieu « par défaut » ou « de camouflage » pour le passage d'une ligne de transport d'énergie. Nous sommes d'avis que le processus d'analyse d'un tel projet devrait prendre en compte l'ensemble des impacts sur le milieu, en incluant le milieu forestier.

Certes, l'entente UPA/Hydro-Québec sur le sujet prévoit des compensations financières aux propriétaires pour les arbres perdus et les récoltes futures. Cependant, la perte définitive d'environ 50 hectares de forêts n'est pas compensée du point de vue purement forestier ou environnemental.

Il est démontré aujourd'hui que les forêts jouent des rôles environnementaux significatifs. Elles sont notamment des réservoirs de carbone et peuvent contribuer à la lutte aux gaz à effet de serre lorsqu'aménagées de façon durable. On sait aussi que l'aménagement forestier contribue à l'accroissement du rendement des forêts en qualité et en quantité.

...2

---

5185, rue Rideau, Québec (Québec) G2E 5S2  
Téléphone : (418) 872-0770 • Télécopieur : (418) 872-7099 • Courriel : spfrq@upa.qc.ca

-2-

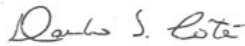
#### Un fonds d'aménagement forestier

Récemment, la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) a proposé à la compagnie Ultramar de mettre en place un fonds d'aménagement forestier pour inciter les propriétaires forestiers touchés par le projet « Pipeline Saint-Laurent » à aménager de façon durable leurs propriétés forestières. Cet incitatif a de nombreux avantages autant environnementaux, forestiers que sociaux. Ultramar s'est d'ailleurs montrée intéressée par le projet. Dans son rapport sur le projet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a recommandé à la compagnie de le mettre en place. Vous trouverez d'ailleurs joints à la présente le projet déposé à la compagnie et l'avis du BAPE.

En conclusion, notre organisation demande qu'Hydro-Québec investisse dans un fonds similaire. Nous croyons que la perte de superficies forestières productives causée par les projets énergétiques doit aussi être compensée par des fonds investis dans l'aménagement forestier durable. À cet égard, nous souhaitons rencontrer Hydro-Québec le plus tôt possible pour en discuter.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,



Martin J. Côté

MC/cg

p.j.

c.c. : M. Alain Juneau, président Syndicat de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier

Extraits du

Rapport 243 du BAPE  
*Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée.* (2155 Ko) - rapport d'enquête et d'audience publique, 12 juillet 2007.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape243.pdf>

**La commission et son équipe**

Michel Germain, président  
François Lafond, commissaire

Jasmin Bergeron, analyste  
Chantal Dumontier, agente de secrétariat  
Maude Durand, analyste  
Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Julie Milot, analyste  
Julie Olivier, conseillère en communication

P. 60

*Constat — La commission constate que la présence de l'oléoduc n'empêcherait pas la poursuite des activités forestières de part et d'autre de l'emprise permanente. Cependant, les propriétaires forestiers seraient contraints d'utiliser des chemins d'accès construits par Ultramar pour traverser l'emprise avec la machinerie.*

♦ *Constat — La commission constate qu'une profondeur d'enfouissement de 0,9 m en milieu forestier, prévue par Ultramar pour l'oléoduc projeté, est supérieure aux exigences de la norme CSA-Z662-03 de l'Association canadienne de normalisation.*

♦ *Avis — La commission est d'avis qu'une profondeur accrue n'offrirait pas d'avantages significatifs pour l'intégrité de la conduite et la sécurité des exploitants forestiers et qu'elle pourrait même augmenter le déboisement et les contraintes pour ces derniers en raison d'une emprise permanente plus large.*

♦ *Avis — La commission est d'avis qu'il est souhaitable, pour des raisons de sécurité, que les exploitants forestiers soient tenus de contacter Ultramar avant de réaliser toute activité forestière non autorisée au-dessus de l'emprise de l'oléoduc, peu importe la profondeur d'enfouissement de celui-ci, comme le propose l'entente-cadre entre Ultramar et l'UPA pour la construction de l'oléoduc projeté.*

P. 62

*Constat — La commission constate que la Montérégie possède des superficies boisées inférieures à 30 % et que le déboisement qu'entraînerait le projet d'oléoduc aurait pour effet d'aggraver cette situation.*

♦ *Avis — La commission est d'avis que la perte de 15 ha de milieux boisés que causerait le projet en Montérégie devrait être compensée par Ultramar par le boisement d'une superficie au moins équivalente et de qualité comparable. Le choix des lieux de plantation devrait être fait en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.*

P. 63

♦ **Avis** — À des fins de conservation, la commission est d'avis qu'Ultramar devrait procéder à l'acquisition de boisés d'intérêt dans l'ensemble des régions qui seraient touchées par le projet d'oléoduc afin de compenser les superficies perdues, sans se limiter à la Montérégie.

P. 67

Constat — La commission constate que le tracé privilégié par Ultramar dans le secteur du boisé de Verchères est fortement contesté en raison de la perte de 1,4 ha de milieu boisé hautement valorisé et que des tracés de rechange ont été proposés par les participants à l'audience publique.

♦ **Avis** — La commission est d'avis qu'Ultramar n'a pas démontré que le tracé privilégié pour son oléoduc dans le secteur du boisé de Verchères en Montérégie est celui de moindre impact.

Constat — La commission constate que le projet pourrait contribuer au déplacement de l'effet de lisière actuel découlant des lignes d'Hydro-Québec à l'intérieur des peuplements forestiers sur une largeur équivalente à l'emprise de l'oléoduc.

♦ **Avis** — Compte tenu des effets à long terme, la commission est d'avis qu'un suivi de l'effet de lisière devrait être réalisé par Ultramar en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La durée de ce suivi serait déterminée par ce ministère qui établirait les mesures appropriées.

P. 68

Constat — La commission constate que le projet pourrait contribuer au déplacement de l'effet de lisière actuel découlant des lignes d'Hydro-Québec à l'intérieur des peuplements forestiers sur une largeur équivalente à l'emprise de l'oléoduc.

♦ **Avis** — Compte tenu des effets à long terme, la commission est d'avis qu'un suivi de l'effet de lisière devrait être réalisé par Ultramar en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La durée de ce suivi serait déterminée par ce ministère qui établirait les mesures appropriées.

P. 69

♦ Constat — La commission prend acte des efforts d'Ultramar pour réduire le déboisement dans les érablières et constate que la perte de récoltes acéricoles actuelles et futures serait compensée.

P. 70

♦ Constat — La commission constate que le projet entraînerait la perte d'environ 165 ha de peuplements forestiers de valeur commerciale variable. La commission note le caractère à long terme d'une partie importante de ces pertes, correspondant au moins à la durée d'exploitation de l'oléoduc estimée à 80 ans.

♦ Constat — La commission constate qu'Ultramar prévoit compenser la perte à long terme de peuplements forestiers ayant une valeur commerciale.

♦ **Avis** — La commission est d'avis qu'Ultramar aurait avantage à constituer un fonds d'aménagement forestier destiné aux propriétaires forestiers touchés par son projet d'oléoduc.

FQPPN



Saint-Augustin-de-Desmaures, le 14 janvier 2008

Monsieur Jean-Marc Darveau  
Conseiller Relations avec le milieu  
Hydro-Québec  
Direction régionale Montmorency  
2625, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2C 1P1

**Objet : Projet poste Anne Hébert et ligne d'alimentation à 315kV**

Monsieur Darveau,

Nous avons pris connaissance des informations relatives à l'implantation du projet de poste Anne-Hébert et sa ligne d'alimentation à 315kV dans le cadre d'une consultation privée et lors d'une visite terrain.

Nous avons apprécié votre disponibilité à présenter les renseignements relatifs à ce projet à trois organismes du milieu soit, la Société d'histoire naturelle Léon-Provancher qui gère le Marais du même nom, une réserve naturelle privée aux abords du fleuve Saint-Laurent à Neuville située tout près de Saint-Augustin, le Comité d'embellissement Saint-Augustin fleuri, qui se préoccupe notamment des arbres remarquables situés sur le territoire de Saint-Augustin et notre organisme, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), qui contribue à la conservation de milieu naturel de haute valeur écologique et a réalisé au cours des deux dernières années un travail détaillé d'analyse des paysages augustinois dans la zone située immédiatement au sud du territoire visé par le projet (entre la route 138 et le fleuve).

Malgré les efforts de communication consentis par Hydro-Québec, il est peu probable que la collectivité locale et régionale ait compris l'ampleur du projet et la trace que celui-ci va laisser dans le paysage rural augustinois, véritable porte d'entrée de la grande agglomération de Québec, ainsi que sur la route de Fossambault, porte d'entrée du village de Saint-Augustin. En effet, nous constatons que le paysage ouvert de la plaine agricole de Saint-Augustin-L'Ancienne-Lorette est peu perméable à des installations comme celles proposées dans l'un ou l'autre des scénarios.

Il nous semble que les deux variantes actuellement proposées comportent, toutes deux, de forts impacts visuels et paysagers négatifs. La variante ouest fermerait une fenêtre et une vue imprenable sur le fleuve

aux voyageurs qui circulent sur l'autoroute Félix-Leclerc (du haut du caburon de Neuville, la Ville de Québec au loin s'offre à la vue du voyageur alors que la descente qui suit la halte routière invite celui-ci à regarder au sud pour admirer la vue sur le fleuve). La variante est, quant à elle, aurait des répercussions importantes principalement pour les résidents du 3<sup>e</sup> rang.

De plus, le tracé projeté le long de la route de Fossambault, dans un milieu boisé, aura pour effet d'accélérer la détérioration paysagère d'une entrée de ville déjà mise à rude épreuve par des aménagements industriels de basse qualité (usine de granit, cour à camions, etc.) situés du côté du parc industriel.

En plus des méthodes conventionnelles de construction de lignes électriques, il aurait été certes intéressant qu'Hydro-Québec fasse preuve d'innovation en proposant d'autres alternatives dont voici certains exemples. Malgré les coûts que cette solution entraîne, une ligne souterraine aurait pu être proposée et aurait permis un tracé beaucoup plus direct. De plus, un emplacement du poste Anne Hébert à l'extérieur du parc industriel aurait aussi pu être proposé avec un impact possiblement moins important qu'une ligne de 10 kilomètres de longueur.

Hydro-Québec a développé une grande expertise afin de limiter les impacts environnementaux dans le cadre de ses différents projets. Dans le futur, notre recommandation est à l'effet qu'Hydro-Québec améliore et développe des façons de faire qui permettent de minimiser les impacts visuels sur les portions de territoire à haute valeur paysagère comme celles visées par le projet de ligne d'alimentation à 315kV.

Par ailleurs, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons constaté la richesse des renseignements récoltés sur le territoire étudié par Hydro-Québec notamment au chapitre des milieux naturels et du patrimoine bâti. Nous vous signifiions notre grand intérêt à recevoir les données de vos recherches afin de les rendre disponibles à la Ville de Saint-Augustin et à tous les organismes partenaires du milieu.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Darveau, l'expression de nos sentiments distingués,

**Laurier Côté**

Président

Fondation québécoise pour la protection  
du patrimoine naturel (FQPPN)

C.P. 42, Saint-Augustin-de-Desmaures (Qc) G3A 1V9

Téléphone : (418) 655-9399

Courrier électronique : [fondation.patrimoine@globetrotter.net](mailto:fondation.patrimoine@globetrotter.net)

**Nicole Lavoie**

Coordonnatrice

CC :

Marcel Corriveau, maire, Ville de St-Augustin

Jean-Pierre Roy, directeur général, Ville de St-Augustin

Société d'histoire naturelle Léon-Provancher

Comité d'embellissement St-Augustin fleuri



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Bâtir. Dans un même esprit.**

CMQ



Le 4 février 2008

Monsieur Jean-Marc Darveau  
Relations avec le milieu et projets spéciaux  
Hydro-Québec  
Direction régionale – Montmorency  
1<sup>er</sup> étage  
2625, boul. Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2C 1P1

**Objet : Résolution C-2008-08**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie conforme de la résolution C-2008-08 adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le 31 janvier 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire-trésorier,

M<sup>r</sup> PIERRE ROUSSEAU, O.M.A.  
AVOCAT

/lb

Pièce jointe : 1



**EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL**

d'une séance du **Conseil** de la CMQ  
tenue légalement le 31 janvier 2008 à 17 h  
les membres présents formant quorum

Projet d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures : poste Anne-Hébert

**Résolution n° C-2008-08**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De transmettre à Hydro-Québec TransÉnergie, l'acceptation de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au projet d'implantation du poste Anne-Hébert 315-25 kV tel que proposé par l'entreprise Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en octobre et décembre 2007.

De demander relativement à la ligne d'alimentation du poste, la réalisation de la variante Ouest et du scénario 3, tels que proposés par l'entreprise lors des consultations tenues en octobre et décembre 2007.

De demander à l'égard de la section parallèle à la voie ferrée de ce tracé, que l'emprise de l'entreprise soit réduite au maximum, voire intégrée à celle du gestionnaire de la voie ferrée, afin de réduire au maximum le déboisement nécessaire au projet.

De demander quant au choix des pylônes nécessaires à la réalisation du projet, qu'ils soient tous tubulaires ou à encombrement réduit, afin de réduire leur emprise au sol.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2008  
Responsable : Aménagement du territoire

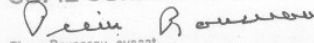
Adoptée

(S) RÉGIS LABEAUME  
Régis Labeaume, président


(S) PIERRE ROUSSEAU  
Pierre Rousseau, secrétaire

c.c. Hydro Québec TransÉnergie  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
M. Claude Hallé

**COPIE CONFORME**

  
Pierre Rousseau, avocat  
SECRÉTAIRE-TRESORIER DE LA CMQ  
QUÉBEC, LE 4-2-2008

St. AUG



**SAINT-AUGUSTIN**  
DE-DESMAURES

REÇU le  
22 FEV. 2008  
Rép:-----

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME D'UNE RÉSOLUTION

---


**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2008**

À une séance régulière tenue le lundi 4 février 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

A ÉTÉ ADOPTÉE LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

---

 **6r- HYDRO-QUÉBEC – POSTE ANNE-HÉBERT ET LIGNE D'ALIMENTATION 315 kV**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1148, point no 6r, séance régulière du 4 février 2008  
RÉFÉRENCES : Résolution CCU 2007/11/134 et Résolution du CCU 2008/01/142

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par Hydro-Québec vise l'implantation du poste Anne-Hébert à 315-25 kV dans le parc industriel François-Leclerc à proximité de la route de Fossambault et une ligne d'alimentation à 315 kV, avec à ce jour une variante « est » et une variante « ouest » dans la partie nord-ouest du territoire, ainsi que l'ajout de 4 scénarios proposés pour la ligne d'alimentation avec à ce jour une variante « est » et une variante « ouest » dans la partie nord-ouest du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, ayant pris connaissance de l'information transmise par le promoteur, est d'avis de recommander au conseil de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de retenir le scénario 3 dans un rayon de ± 1 800 mètres à l'ouest de l'abord du terrain ciblé pour le poste Anne-Hébert. Au-delà de cette distance, le tracé devrait longer sur la plus grande distance possible la voie ferrée des Chemins de fers nationaux du Canada du côté sud, et établir un axe de tracé rectiligne ou avec faible variation jusqu'à la hauteur de la route Girard;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère que le scénario 3 protège mieux le paysage à proximité de la sortie 295 sur l'autoroute Félix-Leclerc et le long de la route de Fossambault, laquelle n'est ainsi traversée qu'à angle droit par la ligne d'alimentation à 315 kV. La localisation du tracé du côté sud de la voie ferrée maximise l'effet des zones boisées et de la distance pour réduire l'impact visuel pour les zones habitées et dans le corridor de l'autoroute, tout en évitant la création d'une nouvelle emprise isolée de celles existantes;

CONSIDÉRANT QUE le choix d'un axe de tracé rectiligne ou avec faible variation entre la voie ferrée et la route Girard vise à amenuiser la visibilité en direction « est » de la ligne d'alimentation sur environ 1,5 kilomètre à partir de la halte routière, un tel tracé s'avérant moins perceptible qu'un tracé avec deux angles importants pour rejoindre la voie ferrée au niveau des postes de pesée, ce qui implique la visibilité en surplomb de trois séries de ligne d'alimentation en terrain majoritairement découvert, avec un plus grand nombre de pylônes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme favorisant la variante du tracé « ouest », laquelle n'affecte pas le paysage entre les contreforts des Laurentides et l'autoroute Félix-Leclerc à la hauteur du point de vue sur les territoires augustinois et de la capitale, étant aligné dans l'axe visuel plutôt qu'en travers de celui-ci;

...2

---

200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) Canada G3A 2E3 Tél. : 418-878-2955 Télécopieur : 418-878-9557  
info@ville.st-augustin.qc.ca www.ville.st-augustin.qc.ca



SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES

Résolution no RVSAD-2008-1148

- 2 -

Séance régulière du 4 février 2008

CONSIDÉRANT QU'il importe de privilégier un tracé adjacent à la voie ferrée des Chemins de fer nationaux du Canada (CN) à l'est du secteur du Petit-Village, afin de mettre à contribution la distance avec l'autoroute Félix-Leclerc pour rendre plus effacée l'infrastructure projetée, et éviter l'ajout d'un troisième corridor en parallèle dans l'axe est-ouest (autoroute Félix-Leclerc et gazoduc TQM, voie ferrée du CN, et ligne de transport);

CONSIDÉRANT QU'à l'approche du parc industriel François-Leclerc, il importe de favoriser un tracé contournant le massif boisé immédiatement à l'ouest de la route de Fossambault de façon à positionner le tracé à environ 0,5 kilomètre, mettant ainsi à profit la distance et le boisé pour amoindrir l'impact sur le paysage, tout en traversant la voie publique à angle droit;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer un aménagement minimisant l'impact visuel du dédoublement de la ligne de transport et la visibilité du poste de transformation à partir de la route de Fossambault, notamment en ayant recours à deux bandes de déboisement minimales, et en localisant ledit poste davantage à l'est dans le parc industriel François-Leclerc dans la mesure que le tracé des lignes d'accès au poste de transformation n'induit pas de servitude d'utilisation fortement limitative d'une plus grande superficie de terrain;

CONSIDÉRANT QU'il faut favoriser l'implantation de pylônes de type tubulaire hors du secteur forestier au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, ainsi qu'à proximité du rang Petit-Capsa, considérant leur style épuré s'intégrant plus harmonieusement dans un paysage en grande partie naturel, avec une couleur maximisant leur estompement;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère l'intérêt d'avoir un cadrage précis du réseau de distribution souterrain, et d'obtenir l'engagement d'Hydro-Québec de compenser les désagréments de ces travaux en milieu urbain par l'enfouissement lors desdits travaux des services aériens d'utilité existants;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

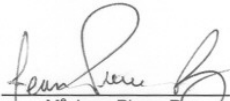
De formuler à Hydro-Québec les modalités précitées qui font partie intégrante de la présente résolution;

De formuler à Hydro-Québec la détermination de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de voir son réseau électrique aérien enfoui dans le cadre de la mise en œuvre du projet Anne-Hébert à titre de compensation environnementale, visuelle et patrimoniale à partir du 200, route de Fossambault, puis à une distance de près d'un kilomètre à l'est et d'un kilomètre à l'ouest de l'intersection Fossambault – route 138.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Copie certifiée conforme d'une résolution du conseil municipal  
Fait ce 18 février 2008 à Saint-Augustin-de-Desmaures



  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Roy  
Directeur général et greffier

## H.6 Synthèse des avis reçus de propriétaires touchés

Localisation des propriétaires	Tracé jugé préférable	Préoccupations
<i>Tracé est</i>		
Pont-Rouge	Ouest	Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité de leur lot boisé.</li> </ul>
À 500 m du tracé est	Ouest	Aucun commentaire.
Pont-Rouge (rang Grand-Capsa)	Ouest	Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité de la valeur foncière des résidences, d'où l'intérêt d'en éloigner le tracé le plus possible.</li> </ul>
Pont-Rouge	Ouest	Sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation illicite dans les emprises et ennuis.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (3 <sup>e</sup> Rang Ouest)	Ouest	Environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité du champ visuel vers la plaine agricole, l'autoroute 40, le fleuve et Québec.</li> </ul> Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de la valeur foncière de la propriété et proximité d'une ligne.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (4 <sup>e</sup> Rang Ouest)	Ouest	Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité des terres agricoles.</li> </ul> Environnementale et sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité des milieux habités. La solution ouest est plus éloignée des résidences.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (rang Petit-Capsa)	Ouest	Environnementales : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité du champ visuel.</li> <li>Ce tracé réduit les impacts sur le plan collectif.</li> <li>Encombrement visuel : le pylône serait trop près de la propriété (200 m).</li> </ul> Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Déboisement requis pour l'emprise : intégrité du lot boisé paternel.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (rang Petit-Capsa)	Ouest	Environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure intégration environnementale. Intégrité de la vue en direction de Québec à partir de l'autoroute 40.</li> </ul> Sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus éloigné des habitations, donc moins dérangeant pour les résidents.</li> </ul> Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité des lots agricoles.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (3 <sup>e</sup> Rang Ouest)	Est	Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le tracé est plus court, donc moins coûteux.</li> </ul> Sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le tracé est plus court, donc il touche moins de propriétaires.</li> </ul>
Pont-Rouge	Ouest	Environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce tracé réduit les impacts pour la population de Saint-Augustin-de-Desmaures.</li> </ul>

Localisation des propriétaires	Tracé jugé préférable	Préoccupations
Saint-Augustin-de-Desmaures (rang Petit-Capsa)	Ouest	Environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité du paysage : le tracé passe en milieu boisé.</li> <li>• Plus éloigné des résidences et nuisances associées au bruit de la ligne.</li> </ul> Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité de la propriété.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (4 <sup>e</sup> Rang Ouest)	Ouest	Aucun commentaire.
Pont-Rouge (à 500 m du tracé est)	Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation illicite dans l'emprise et ennuis.</li> </ul>
<b>Tracé Ouest</b>		
À 500 m du tracé ouest	Ouest	Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'indemnisation d'Hydro-Québec.</li> </ul> Environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi environnemental à la suite de la construction et de la remise en état des chemins d'accès, des fossés et des ponceaux utilisés.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (3 <sup>e</sup> Rang Ouest)	Nord-ouest	Environnementales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure intégration visuelle.</li> <li>• Intégrité du champ visuel vers Québec à partir du 3<sup>e</sup> Rang Ouest .</li> <li>• Pour le tracé commun, maximiser l'utilisation de l'emprise du gazoduc.</li> </ul> Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur faible des lots boisés touchés par le tracé ouest.</li> </ul>
Neuville (lots situés sur le tracé ouest)	Ouest	Environnementales et économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de développement du milieu humide (commentaire émis lors de la rencontre du 7 novembre 2007).</li> <li>• Perte d'une partie du marais.</li> <li>• Hydro-Québec devrait offrir une superficie pour compenser les milieux humides perdus.</li> </ul> Sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydro-Québec devrait prendre des mesures pour contrôler l'accès des adeptes de VTT et de motoneige dans l'emprise.</li> </ul>
Tracé ouest	Est ou ouest modifié	Économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité de la propriété ancestrale.</li> <li>• S'oppose au passage de la ligne sur la propriété.</li> </ul>
Corridor de 500 m le long du tracé ouest	Ouest	Sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus éloigné des habitations, donc présente moins de risque pour les personnes.</li> </ul> Environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'aspect visuel, le pylône tubulaire est préférable au pylône d'acier.</li> </ul> Économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de la ligne et baisse de la valeur foncière des propriétés.</li> </ul>

Localisation des propriétaires	Tracé jugé préférable	Préoccupations
<i>Tracé commun Est et Ouest</i>		
Au sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Tracé à la sortie du poste à revoir	<p>Économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les lots adjacents à la route de Fossambault. Localiser la ligne aux limites des propriétés. En faveur du tracé proposé par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.</li> <li>• Le tracé initial proposé par l'entreprise morcellerait des lots de la famille.</li> <li>• Intégrité des propriétés pour leur valeur foncière à des fins résidentielles et commerciales.</li> <li>• Intégrité des propriétés boisées.</li> <li>• Le tracé actuel passe en plein centre d'une propriété agricole.</li> </ul> <p>Environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité du paysage en bordure de la route de Fossambault, car il s'agit d'une entrée de la ville.</li> </ul>
Au sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Nord-ouest	<p>Économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justification du projet et retombées positives pour le développement industriel et résidentiel du secteur.</li> <li>• Troubles et ennuis lors des travaux agricoles en raison de la présence des pylônes.</li> <li>• Intégrité des bonnes terres agricoles. La variante sud touche de meilleures terres.</li> <li>• Calendrier des travaux de construction en dehors de la saison agricole, qui s'étend de mai à novembre.</li> <li>• Perte de la production agricole durant l'année de la construction de la ligne.</li> </ul> <p>Environnementales et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne souhaite pas l'implantation de pylône sur les propriétés (lots drainés et en culture) ; on craint les effets de la compaction des sols due à la construction et de la mise en place des fondations en béton.</li> </ul> <p>Environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact visuel de la ligne à partir de la résidence.</li> <li>• Impact visuel indésirable pour les usagers de l'autoroute 40, de la route 138, de la route de Fossambault et du chemin Girard.</li> <li>• Besoin de précision sur le phénomène des tensions parasites.</li> <li>• Passage des véhicules récréatifs et danger d'électrocution.</li> </ul>
Saint-Augustin-de-Desmaures (chemin du Roy)	Nord-ouest	Aucun commentaire.

Localisation des propriétaires	Tracé jugé préférable	Préoccupations
Au sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Nord-ouest	<p>Environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact visuel : valoriser les observateurs fixes par rapport aux automobilistes qui empruntent l'autoroute 40.</li> <li>• Intégrité du champ visuel pour les résidants (intégrité de la route 138 et de l'entrée de la ville).</li> <li>• Intégrité du caractère champêtre de la route 138.</li> <li>• Intégrité du ruisseau Jaune.</li> <li>• Chablis possiblement accru en raison de la présence d'une ouverture additionnelle à la voie ferrée, créant un corridor de vents.</li> </ul> <p>Économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité de l'attrait touristique de la route 138.</li> <li>• Intégrité de la valeur foncière des résidences, d'où l'intérêt d'en éloigner le tracé le plus possible.</li> <li>• Intégrité de la valeur des boisés du côté sud de la voie ferrée (qui ont une valeur supérieure aux lots situés du côté nord).</li> <li>• Investissements des propriétaires pour drainer et faire des chemins d'accès menant au côté sud de la voie ferrée.</li> </ul> <p>Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver l'intégrité de la propriété privée et limiter l'accès des motoneiges et des VTT aux chemins privés qui mènent à la voie ferrée.</li> </ul>
Au sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Nord-ouest	<p>Environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfère l'impact visuel à partir de la route 138 plutôt qu'à partir de l'autoroute 40.</li> <li>• Longer davantage l'emprise du gazoduc pour réduire le plus possible l'impact visuel à partir de la route 138.</li> </ul> <p>Économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorise le potentiel touristique de la route 138 par rapport à celui de l'autoroute 40.</li> <li>• Le tracé sud-ouest est plus coûteux car il exige plus de pylônes.</li> </ul>
Route 132	Nord-est	<p>Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tracé est s'avère plus court, donc moins coûteux.</li> </ul> <p>Environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact visuel : placer la ligne le plus près de l'autoroute, et non près de la voie ferrée, car il est difficile d'intégrer au paysage une ligne divergente.</li> <li>• Pour l'aspect visuel, le pylône tubulaire est préférable au pylône d'acier.</li> </ul> <p>Sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tracé ouest pourrait favoriser l'étalement urbain.</li> <li>• S'oppose au tracé sud proposé par la Ville de Saint-Augustin, car ce tracé coupe une terre en deux.</li> </ul>

Localisation des propriétaires	Tracé jugé préférable	Préoccupations
Sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Nord-ouest	<p>Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la mesure du possible, embauche de la main-d'œuvre locale pour les travaux de construction.</li> </ul> <p>Environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la présence des cervidés dans le secteur du Cabouron.</li> <li>• Préserver les espèces d'oiseaux menacées.</li> </ul> <p>Sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restreindre l'accès des VTT et des motoneiges.</li> <li>• Le projet est l'occasion d'aménager des pistes cyclables, de vélo ou de ski de fond dans certaines parties de l'emprise.</li> </ul> <p>Technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorable à l'utilisation de la propriété pour accéder à l'emprise.</li> </ul>
Sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Tracé à la sortie du poste	<p>Économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrité du capital foncier en vertu de son potentiel de développement résidentiel et commercial. Meilleur rendement financier de la propriété.</li> <li>• En faveur du tracé proposé par la Ville de Saint-Augustin pour préserver les lots adjacents à la route de Fossambault.</li> <li>• Proposition de modification à ce tracé : prolonger la ligne à la sortie du poste dans son axe est-ouest jusqu'à la conduite du gazoduc qui passe sous le fleuve et qui longe les lots 3 057 221 et 3 057 222.</li> <li>• Poursuivre les objectifs suivants : meilleure intégration de la ligne au plan de développement résidentiel et protection de l'érablière exploitée.</li> </ul>
Petit Village Nord	Ouest	<p>Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhende une dévaluation globale de la propriété à la suite de l'implantation des pylônes.</li> </ul> <p>Environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence du bétail sous la ligne et effet sur la production laitière et la santé animale ainsi que sur la végétation.</li> <li>• Effets des champs magnétiques sur les humains.</li> </ul>
Au sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Ouest	Le tracé est paraît inacceptable et a été rejeté par les propriétaires lors de la rencontre du 6 novembre 2007.
Au sud de l'autoroute Félix-Leclerc	Nord (tracé initial)	N'est pas en faveur du tracé proposé par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Le tracé devrait longer la route de Fossambault.

## H.7 Enjeux du projet à l'étape de l'information-consultation

Enjeu	Organismes ou personnes intéressés <sup>a</sup>	Description
<b>Enjeux de projet</b>		
Types de pylônes pour une meilleure intégration de la ligne dans un environnement périurbain et la plaine agricole	CCN CMQ Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Comité consultatif agricole de la CMQ MCCCCF Propriétaires	Le pylône tubulaire est valorisé comme structure la mieux adaptée dans un cadre urbain.  Des propriétaires préfèrent le pylône tubulaire dans les zones habitées.
Localisation du poste dans le parc industriel François-Leclerc et impact visuel en bordure de la route de Fossambault	Hydro-Québec Aéroport international Jean-Lesage CCN CMQ Syndicat de l'UPA de Québec Jacques-Cartier MAPAQ MCCCCF FQPPN Propriétaires	Dans l'ensemble, les organismes sont favorables à l'emplacement du poste proposé par Hydro-Québec, car il préserve les zones agricoles et résidentielles. On convient qu'il faut cependant mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire sa visibilité de la route de Fossambault.  Toutefois, la FQPPN croit qu'un emplacement situé à l'extérieur du parc industriel aurait été préférable au niveau environnemental afin de réduire le parcours de la ligne.
Valeur régionale du paysage à l'entrée de Québec	CCN CMQ Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures CRE, région de la Capitale-Nationale MAMR FQPPN Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin	Le milieu valorise l'intégrité de la vue ouverte vers l'agglomération de la ville de Québec et vers le Saint-Laurent à partir de l'autoroute Félix-Leclerc (autoroute 40), à la hauteur de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la halte routière.  On se réfère à la Politique relative à la capitale nationale (Québec, 1988). Ses principaux objectifs sont de mettre en valeur la capitale nationale, d'assurer son rayonnement et sa reconnaissance à l'échelle provinciale, nationale et mondiale de même que de protéger, conserver et mettre en lumière son patrimoine culturel, naturel, humain et bâti. Cette politique implique des partenariats avec de nombreux ministères, dont la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et la CMQ.  La CCN a adopté des orientations pour l'embellissement des principales artères menant à la capitale nationale, notamment l'autoroute Félix-Leclerc (CCN, 2003, chapitre 3).

Enjeu	Organismes ou personnes intéressés <sup>a</sup>	Description
Présence du gazoduc de TOM	Hydro-Québec Trans Québec & Maritimes MTQ	Hydro-Québec devra tenir compte du gazoduc principal qui longe l'autoroute Félix-Leclerc et qui se termine à la route de Fossambault. Il y a aussi une conduite secondaire qui se dirige vers le fleuve. Le réseau qui se poursuit vers Québec appartient au distributeur Gaz Métro.  Trans Québec & Maritimes prévoit effectuer des travaux sur la conduite qui se dirige vers le fleuve. Son échéancier correspond au calendrier de construction du poste Anne-Hébert et de sa ligne d'alimentation. Il faudra donc que les deux entreprises coordonnent leurs activités avec celles d'autres intervenants comme le MTQ.
Parallélisme de la ligne projetée et de la voie ferrée du Canadien National	Hydro-Québec Canadien National Syndicat de l'UPA de Québec Jacques-Cartier Fédération de l'UPA de la Rive-Nord Propriétaires agricoles CMQ et Comité consultatif agricole	On demande de juxtaposer l'emprise de la ligne à celles des infrastructures en place pour éviter de rendre inutilisables certaines superficies et réduire au minimum le déboisement nécessaire au projet. Il y va de l'optimisation du tracé en terre agricole.  Il s'agit également d'une préoccupation des résidants, qui considèrent la voie ferrée comme une cicatrice dans le paysage. On ne souhaite pas l'ajout d'une quatrième emprise dans le décor (voie ferrée, gazoduc, ligne électrique projetée et autoroute 40).
Protection des terres agricoles et des terrains boisés et maintien des activités agricoles ou autres (ex. : centres équestres) Agriculture, foresterie et patrimoine paysager	Fédération de l'UPA de la Rive-Nord Syndicat de l'UPA de Québec Jacques-Cartier Propriétaires CCN CMQ Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Comité consultatif agricole de la CMQ MCCCF	L'UPA et des producteurs désirent protéger les terres agricoles. À cet égard, le tracé est traverse davantage de bonnes terres agricoles.  Pour la portion du tracé au sud de l'autoroute 40, les propriétaires et l'UPA demandent de déplacer le tracé de la ligne en bordure des infrastructures existantes.  On porte intérêt aux érablières et aux lots forestiers sous aménagement. Les propriétaires de lots boisés traversés par le tracé ouest ne s'opposent pas, dans l'ensemble, au passage de la ligne.  Les lots boisés seraient de plus grande valeur au sud de la voie ferrée. Des propriétaires ont par ailleurs aménagé des sentiers dans ce secteur.
Intégrité du paysage champêtre, patrimoine culturel	MCCCF CCN CMQ FQPPN Résidants	La plaine de Sainte-Foy-Saint-Augustin, dans les secteurs du chemin du Roy et du chemin Notre-Dame, présente un patrimoine champêtre qui contribue à l'identité augustinoise que le milieu tient à préserver.

Enjeu	Organismes ou personnes intéressés <sup>a</sup>	Description
<p>Intégrité des zones habitées</p> <p>Qualité de vie, bruit produit par la ligne, intégrité du patrimoine bâti, maintien de la valeur foncière des propriétés</p>	<p>MCCCF</p> <p>Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures</p> <p>Comité d'embellissement Saint-Augustin fleuri</p> <p>FQPPN</p> <p>Propriétaires</p>	<p>Le tracé ouest a la préférence des organismes du milieu et des propriétaires, car il est plus éloigné des résidences et mieux dissimulé par les arbres.</p> <p>À l'inverse, les propriétaires et les organismes considèrent comme inacceptable le tracé est, puisque ce dernier passe plus près des résidences que le tracé ouest. Le tracé est traverse le 3e Rang et le 4e Rang, qui présentent un caractère champêtre et qui bénéficient d'une vue plongeante vers Québec et le fleuve.</p> <p>La variante 1 est davantage éloignée des zones habitées (route 138, chemin du Petit-Village Nord et chemin Girard).</p> <p>La variante 2 crée un impact visuel important pour les résidents du chemin du Petit-Village Nord.</p> <p>Selon le MCCCF, les variantes 3 et 4, au sud de la voie ferrée, sont davantage rapprochées des résidences de la route 138.</p> <p>Les propriétaires sont sensibles à l'intégrité des zones résidentielles, dont celle de la route 138, qui possède un cachet patrimonial et constitue un circuit d'importance pour la municipalité.</p>
<p>Intégrité de la valeur foncière des propriétés et des lots</p>	<p>Propriétaires</p> <p>Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures</p>	<p>Les propriétaires des zones habitées sont soucieux de conserver la valeur immobilière de leur propriété.</p> <p>Les propriétaires de lots au sud de la voie ferrée et à l'ouest de la route de Fossambault tiennent à conserver le capital foncier de leurs lots au profit de projets de développement commercial et résidentiel dans ce secteur. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été à leur attention.</p>
<p>Intégrité des cours d'eau et des milieux sensibles (biodiversité, espèce végétale)</p>	<p>MRNF</p> <p>Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures</p> <p>CMQ</p> <p>MDDEP</p> <p>Propriétaires</p>	<p>On note la présence du ruisseau Jaune au sud de la voie ferrée et au nord de la route 138.</p> <p>La rivière du Cap Rouge est éloignée des solutions proposées.</p> <p>Le ruisseau Charland coule à l'entrée du poste projeté. On rappelle que des distances doivent être respectées près des cours d'eau, selon les normes de protection des rives et du littoral. Hydro-Québec prévoit installer un bassin de sédimentation dans les limites du poste.</p> <p>On s'inquiète de la préservation des milieux humides et des espèces végétales en péril.</p>
<p>Intégrité de la faune</p>	<p>MRNF</p> <p>Propriétaires</p>	<p>Des propriétaires visent à préserver les aires utilisées par les cervidés. La zone d'implantation retenue par Hydro-Québec est entièrement située en terres privées. Le MRNF n'a pas recensé de zones publiques sous sa juridiction.</p> <p>Des propriétaires ont un souci de préserver la faune ailée, particulièrement les espèces en péril s'il en existe dans la zone d'étude.</p>

Enjeu	Organismes ou personnes intéressés <sup>a</sup>	Description
<b>Enjeux d'entreprise</b>		
Politique d'indemnisation des propriétaires	Propriétaires	Certains propriétaires ont formulé des attentes particulières au sujet d'une éventuelle indemnisation de la part d'Hydro-Québec.
<p>a. CCN : Commission de la capitale nationale du Québec.                  CLD : centre local de développement                  CMQ : Communauté métropolitaine de Québec.                  CRE : Conseil régional de l'environnement.                  FQPPN : Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel.                  MAMR : ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec.                  MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.</p> <p>MCCCF : ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.                  MDDEP : ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs du Québec                  MRC : municipalité régionale de comté                  MRNF : ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.                  MTQ : ministère des Transports du Québec.                  TQM : Gazoduc Trans Québec &amp; Maritimes.</p>		

## H.8 Revue de presse

Date	Média	Type de document et titre <sup>a</sup>
Jeudi 7 décembre 2006	<i>Le Journal de Québec</i> (Québec)	Article : « Projet de 50 M\$ d'Hydro-Québec »
Dimanche 9 juin 2007	<i>Le Soleil</i> (Québec), p. 7	Article : « Demande à la hausse. Hydro-Québec veut construire une nouvelle ligne dans le secteur de Saint-Augustin »
Dimanche 28 octobre 2007	<i>Courrier de Portneuf</i> (Donnacona), p. 6	Article : « Projet de 65 M\$ d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures »
Dimanche 28 octobre 2007	<i>Courrier de Portneuf</i> (Donnacona), p. 21	Encart publicitaire : « Rencontre d'information. Saint-Augustin-de-Desmaures »
Mercredi 31 octobre 2007	<i>L'Appel</i> (Saint-Augustin-de-Desmaures), p. 26	Encart publicitaire : « Rencontre d'information. Nouvelle installation. Saint-Augustin-de-Desmaures »
Dimanche 11 novembre 2007	<i>Courrier de Portneuf</i> (Donnacona), p. 3	Article : « Les pylônes dérangent à Saint-Augustin »
Mercredi 28 novembre 2007	<i>L'Appel</i> (Saint-Augustin-de-Desmaures)	Article : « Une entente pour satisfaire la majorité »
Mercredi 28 novembre 2007	<i>L'Appel</i> (Saint-Augustin-de-Desmaures)	Article : « Les Augustinois assistent en bon nombre aux consultations. Hydro-Québec veut aménager une ligne d'alimentation à 315 kV »
Mercredi 28 novembre 2007	<i>Québec Hebdo</i> (région de Québec)	Article : « Les Augustinois assistent en bon nombre aux consultations. Hydro-Québec veut aménager une ligne d'alimentation à 315 kV »
Vendredi 8 février 2008	<i>Radio-Canada</i> (site Web), 13 h 10	Article : « Un projet de 60 millions de dollars »
Vendredi 8 février 2008	<i>CBV-R</i> , 12 h 10	Audio : « Construction d'un nouveau poste de transformation »
Vendredi 8 février 2008	<i>CJMF-FM</i> (Québec), 15 h 42	Audio : « Construction d'un nouveau poste de transformation »
Vendredi 8 février 2008	<i>CHOI-FM</i> (Québec), 16 h 04	Audio : « Construction d'un nouveau poste de transformation »
Vendredi 8 février 2008	<i>RDI-TV</i> (national), 19 h 00	Audio : « Construction d'un nouveau poste de transformation »
Lundi 11 février 2008	<i>CFEL-FM</i> (Montmagny), 6 h 37	Audio : « Construction d'un nouveau poste de transformation »

Date	Média	Type de document et titre <sup>a</sup>
Mercredi 13 février 2008	<i>L'Appel</i> (Saint-Augustin-de-Desmaures)	Article : « Ligne d'alimentation d'Hydro-Québec : Saint-Augustin approuve un tracé »
Mercredi 13 février 2008	<i>Québec Hebdo</i> (région de Québec)	Article : « Ligne d'alimentation d'Hydro-Québec : Saint-Augustin approuve un tracé »
Dimanche 16 mars 2008	<i>Courrier de Portneuf</i> (Donnacona), p. 3	Article : « Hydro-Québec fait son nid à Saint-Augustin. Le tracé de la ligne à 315 kV est choisi »
Mars 2008	<i>Le Bulletin d'information</i> (CRE), vol 12, n° 1, p. 14	Article : « Quand le milieu contribue à tracer la voie »
a. Tous les documents sont disponibles sur demande.		

# I Méthode d'évaluation des impacts

- I.1 Introduction
- I.2 Détermination des impacts potentiels
- I.3 Détermination de l'importance de l'impact
- I.4 Élaboration des mesures d'atténuation et évaluation des impacts résiduels



## I.1 Introduction

L'évaluation des impacts sur l'environnement vise à mesurer l'importance des impacts causés par l'implantation d'équipements d'énergie électrique dans un milieu donné.

La détermination des impacts s'appuie sur les sources d'impact liées aux phases de préconstruction, de construction et d'exploitation et entretien des équipements.

L'évaluation des impacts s'applique à l'espace occupé ou directement touché par les équipements projetés et les installations annexes.

## I.2 Détermination des impacts potentiels

La méthode d'évaluation des impacts repose, dans un premier temps, sur la détermination des impacts potentiels du projet sur l'environnement. Pour ce faire, on met en relation les sources d'impact du projet et les éléments du milieu d'accueil. Il en résulte une matrice des impacts potentiels (voir le tableau 7-1 dans le volume 1).

## I.3 Détermination de l'importance de l'impact

L'importance de l'impact est un indicateur synthèse qui constitue un jugement global sur l'impact que pourrait subir un élément du milieu à la suite de l'implantation d'équipements électriques.

L'évaluation de l'importance de l'impact est fonction de trois critères, soit l'*intensité* de l'impact, son *étendue* et sa *durée*.

### *Intensité de l'impact*

L'intensité de l'impact renvoie à l'ampleur des changements perturbant l'intégrité, la fonction et l'utilisation de chacun des éléments du milieu touchés par le projet. Son appréciation tient compte du contexte écologique ou social du milieu concerné et de la valorisation de l'élément. L'intensité d'un impact négatif peut être *forte*, *moyenne* ou *faible*.

**Forte** — L'intensité est forte lorsque l'impact détruit l'élément, met en cause son intégrité ou entraîne un changement majeur de sa répartition générale ou de son utilisation dans le milieu.

**Moyenne** — L'intensité est moyenne lorsque l'impact modifie l'élément touché sans mettre en cause son intégrité ou son utilisation, ou qu'il entraîne une modification limitée de sa répartition générale dans le milieu.

**Faible** — L'intensité est faible lorsque l'impact altère faiblement l'élément et ne modifie pas véritablement sa qualité, sa répartition générale ou son utilisation dans le milieu.

### ***Intensité de l'impact sur le paysage***

En ce qui concerne le paysage, l'intensité de l'impact repose sur l'évaluation du degré d'absorption et d'insertion des équipements dans les champs visuels. Le degré d'absorption des équipements renvoie au degré de visibilité de ces derniers. Il est évalué par la prise en compte de l'encadrement que constitue le relief ainsi que la hauteur et la densité de la végétation par rapport aux dimensions des équipements. Quant au degré d'insertion des équipements, il renvoie à la compatibilité d'échelle ou de caractère entre ceux-ci et les divers éléments composant le paysage. L'intensité d'un impact négatif sur le paysage peut être *forte*, *moyenne* ou *faible*.

**Forte** — L'intensité est forte lorsque les équipements sont visibles en totalité (degré d'absorption faible) et que le paysage n'offre aucun élément pouvant établir un lien d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion faible).

**Moyenne** — L'intensité est moyenne lorsque les équipements sont visibles en totalité (degré d'absorption faible) et que le paysage comporte un certain nombre ou un grand nombre d'éléments pouvant établir un lien d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou fort). L'intensité est également moyenne lorsque les équipements sont partiellement ou peu visibles (degré d'absorption moyen ou fort) et que le paysage ne comporte aucun élément ou comporte un nombre limité d'éléments pouvant établir un lien d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou faible).

**Faible** — L'intensité est faible lorsque les équipements sont peu visibles (degré d'absorption fort) et que le paysage comporte un nombre limité ou un grand nombre d'éléments pouvant établir un lien d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou fort).

### ***Étendue de l'impact***

L'étendue de l'impact renvoie à la superficie et à la portion de la population touchée. L'étendue d'un impact peut être *régionale*, *locale* ou *ponctuelle*.

**Régionale** — L'étendue est régionale si l'impact sur un élément est ressenti dans un grand territoire ou touche une grande portion de sa population.

**Locale** — L'étendue est locale si l'impact sur un élément est ressenti dans une portion limitée de la zone d'étude ou de sa population.

**Ponctuelle** — L'étendue est ponctuelle si l'impact sur un élément est ressenti dans un espace réduit et circonscrit ou par quelques personnes.

### ***Étendue de l'impact sur le paysage***

En ce qui concerne le paysage, l'étendue de l'impact correspond au degré de perception de l'équipement. Celui-ci permet de porter un jugement global sur la qualité de la relation perceptuelle et visuelle pouvant exister entre l'observateur et le paysage.

L'évaluation du degré de perception est liée à l'analyse de trois paramètres interdépendants, soit l'exposition visuelle des observateurs, la sensibilité du paysage touché et le rayonnement de l'impact sur les observateurs.

La mise en relation de ces trois critères d'analyse permet de définir trois degrés de perception de l'équipement ou d'étendue de l'impact.

**Perception forte** — Le degré d'exposition visuelle des observateurs est élevé, la sensibilité du paysage touché est importante et l'impact est ressenti par l'ensemble ou par une proportion importante des observateurs de la zone d'étude.

**Perception moyenne** — Le degré d'exposition visuelle des observateurs et la sensibilité du paysage touché sont forts, et ce, même si la proportion d'observateurs pouvant ressentir l'impact est limitée ; ou bien le degré d'exposition visuelle et la proportion d'observateurs pouvant ressentir l'impact sont forts, et ce, même si la sensibilité du paysage touché est faible ; ou encore la sensibilité du paysage touché de même que la proportion d'observateurs pouvant ressentir l'impact sont fortes, et ce, même si le degré d'exposition visuelle des observateurs est faible.

**Perception faible** — Le degré d'exposition visuelle des observateurs est moyen ou faible, la sensibilité du paysage touché est moyenne ou faible et l'impact est ressenti par un groupe restreint d'observateurs.

### ***Durée de l'impact***

La durée de l'impact renvoie à la période pendant laquelle les effets seront ressentis dans le milieu. La durée d'un impact peut être *longue*, *moyenne* ou *courte*.

**Longue** — La durée est longue lorsque l'impact est ressenti de façon continue ou discontinue sur une période de plus de dix ans. Il s'agit généralement d'un impact à caractère permanent et irréversible.

**Moyenne** — La durée est moyenne lorsque l'impact est ressenti de façon continue ou discontinue sur une période comprise entre un an et dix ans.

**Courte** — La durée est courte lorsque l'impact est ressenti de façon continue ou discontinue sur une période de moins d'un an.

### ***Importance de l'impact***

L'intégration des trois critères d'évaluation dans une grille d'analyse (voir le tableau I-1) permet en dernier lieu de déterminer l'importance de l'impact, laquelle peut être *majeure*, *moyenne* ou *mineure*.

**Majeure** — L'impact sur l'élément environnemental est fort.

**Moyenne** — L'impact sur l'élément environnemental est appréciable.

**Mineure** — L'impact sur l'élément environnemental est réduit.

## **I.4 Élaboration des mesures d'atténuation et évaluation des impacts résiduels**

Les mesures d'atténuation comprennent toutes les mesures courantes et particulières qu'Hydro-Québec s'engage à mettre en œuvre pour réduire les impacts d'un projet sur l'environnement, de façon à permettre une meilleure intégration des équipements projetés dans le milieu. Les mesures d'atténuation courantes proviennent du document intitulé *Clauses environnementales normalisées* d'Hydro-Québec Équipement, reproduit à l'annexe J ; elles font partie intégrante des appels d'offres liés à tous les projets de lignes. Les mesures d'atténuation particulières sont élaborées en fonction des caractéristiques propres à chaque projet.

L'évaluation des impacts résiduels constitue la dernière étape de l'évaluation des impacts sur l'environnement. Les impacts résiduels correspondent aux impacts qui subsistent après la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Selon l'efficacité de ces mesures, l'importance des impacts résiduels peut être majeure, moyenne, mineure ou de négligeable à nulle.

La carte des impacts et des mesures d'atténuation (voir la carte C à l'annexe N) constitue l'outil de base pour consigner les impacts cartographiables. Elle présente, pour un espace donné, l'élément touché, les mesures d'atténuation et l'importance de l'impact résiduel.

Tableau I-1 : Grille d'évaluation de l'importance de l'impact

Intensité	Étendue <sup>a</sup>	Durée	Importance
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

a. En ce qui concerne le paysage, l'étendue régionale correspond à un degré de perception fort, l'étendue locale correspond à un degré de perception moyen et l'étendue ponctuelle correspond à un degré de perception faible.

